

DANS CE NUMERO :

La consommation de céréales en Egypte – Pénurie de dollars

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 781
SAMEDI, 2 AOUT 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

| | Pages |
|---|-------|
| EN ATTENDANT LA REPRISE, IL Y A FORT A FAIRE: par Charles Atalla ... | 3 |
| ACTUALITE LOCALE ... | 4 |
| TEXTES OFFICIELS: Loi No. 68 de 1947 relative au notariat ... | 6 |
| SOCIETE ANONYME DES EAUX DU CAIRE: Etude financière ... | 7 |
| LA CONSOMMATION DE CEREALES EN EGYPTE ... | 8 |
| NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT ... | 10 |
| PENURIE DE DOLLARS ... | 12 |
| CHRONIQUE FISCALE: Le droit de défense du contribuable, devant la commission fiscale ... | 17 |
| LE MOUVEMENT MARITIME ... | 18 |
| LA SEMAINE COTONNIERE ... | 19 |
| LA BOURSE DES VALEURS ... | 20 |
| LES BOURSES ETRANGERES ... | 22 |
| LES MARCHES DE GROS ... | 23 |

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés.

Assurances
sur la vie

L'UNION-VIE

LE CAIRE: 7, Rue Fouad 1er
ALEXANDRIE: 2, Rue Debbané



Lauriol
LE SAVON
DE LA
JEUNESSE



EN ATTENDANT LA REPRISE, IL Y A FORT A FAIRE

IL serait faux de croire que la période de trois ou quatre mois qui marque cet été est comparable aux autres saisons au cours desquelles le marasme saisonnier se fait sentir. Le Gouvernement est demeuré dans la Capitale — non seulement à cause de la plainte égyptienne qui doit être incessamment examinée par l'ONU et qui nécessite des rapports constamment entretenus avec la délégation égyptienne à New-York, mais aussi parce qu'au lendemain de l'évacuation, le Parlement égyptien a voté des lois qui réorganisent et bouleversent de fond en comble le système financier et juridique du pays. Il en est ainsi, par exemple, de l'application de la loi sur les sociétés anonymes ainsi que de la mise en pratique des réglementations consécutives aux accords sterling signés avec l'Angleterre et ratifiés par les deux Chambres avant qu'elles n'aillent en vacances.

Ce sont là deux questions primordiales qui doivent être traitées sans retard car elles posent des problèmes de réadaptation assez graves.

La question la plus immédiate, la plus brûlante en quelque sorte est celle de la réglementation de notre commerce extérieur. L'Egypte doit à tout prix, d'ici fin décembre, équilibrer sa balance commerciale, sa balance des comptes. Dans ce but, elle se trouve obligée de contingenter ses importations, de régler ses exportations, de maintenir ses stocks après en avoir fait l'inventaire, de sauvegarder le niveau de vie actuel et d'empêcher les prix de hausser et cela, sans intervenir brutalement dans les affaires et fausser, ainsi, les lois économiques normales.

Mais nous voilà déjà au 1er août et rien ou presque rien n'a été fait en ce qui concerne la réglementation de nos importations et exportations. Des arrêtés contradictoires ont été pris, des instructions qui se détruisaient les unes les autres ont été données et les commerçants qui importent et exportent ont dû en général arrêter leurs affaires en attendant que la situation s'éclaircisse. Arrêt donc complet des transactions sur le marché, indécision et inquiétude pour l'avenir. Le ministère des Finances, tout au début de juillet, s'était pourtant appliqué à mettre sur pied un système devant régler la situation après le 15 juillet. Il semble que le principal promoteur de ce système ait été S.E. Mahmoud bey Darwish, alors sous-secrétaire d'Etat au dit ministère, ou bien ses collaborateurs immédiats. Or, Mahmoud bey Darwish ayant été transféré à la Présidence du Conseil comme sous-secrétaire d'Etat aux Affaires d'après-guerre, voici toute l'œuvre administrative soumise à un nouvel examen alors que son application se trouve renvoyée à une date ultérieure jusqu'aujourd'hui indéterminée.

Entre-temps, le bureau des permis avait été scindé avec un département pour les permis d'importation et un autre pour les permis d'exportation. Chacun de ces départements avait son directeur. Or, voici que quelques jours après, le bureau des permis était refondu et remanié avec à sa tête de nouveaux chefs. Les règlements et la procédure à suivre se trouvent de ce fait à leur tour bouleversés et les

commerçants, les usagers pour ainsi dire, voient ainsi l'examen de leurs demandes retardé. D'autre part, ne sachant pas au juste s'il leur sera donné satisfaction, ils préfèrent demeurer dans l'expectative et tenir en suspens leurs activités jusqu'à nouvel ordre. Il faut bien le dire, cette situation ne peut plus durer. N'oublions pas qu'il ne nous reste plus que cinq mois pour que l'année s'achève et que nous sommes à la veille de la reprise commerciale qui commence ordinairement vers la mi-septembre. Il importe qu'à cette date, nos activités puissent reprendre normalement, qu'aucune entrave ne soit mise à nos échanges normaux dans le cadre de l'intérêt national. Les autorités responsables seront-elles à même, en dépit des préoccupations d'ordre supérieur et relatives à l'avenir politique du pays, de mettre fin à la confusion financière actuelle? Un règlement général doit être élaboré afin de régir, d'une manière définitive expresse et détaillée, le système des permis d'importation et d'exportation. Le commerçant ordinaire, comme le gros importateur ou exportateur, doivent pouvoir, rien qu'en se référant à un texte, savoir ce qu'ils peuvent vendre à l'étranger et acheter de l'étranger et à quelles conditions. Ils doivent pouvoir, aussi, conclure leurs affaires dans le plus bref délai possible, sans être en butte aux tracasseries administratives qui ont toujours régné, jusqu'ici, sur les rapports des bureaux officiels avec les particuliers. Ainsi donc, mettrait-on fin à la tradition néfaste des circulaires administratives confuses qui demeurent par dessus le marché secrètes et soustraites à la connaissance des usagers du fait qu'elles ne s'adressent qu'aux fonctionnaires et rien qu'à eux seuls. En exprimant ce vœu nous croyons exprimer celui de tout le public.

Quant à la loi sur les sociétés anonymes à laquelle nous faisons allusion au début de cet article, elle verra bientôt son application graduelle. Bien des sociétés devront donc se réadapter ou se conformer aux nouveaux termes de cette loi. Cela entraînera, à coup sûr, un mouvement parmi le personnel de ces entreprises et l'engagement d'Egyptiens d'élite qui auront à faire leurs preuves d'administrateurs, de directeurs et de chefs. Au surplus, la loi sur les chambres industrielles, qui vient à son tour égyptianiser les associations de ce genre, donnera lieu, dans son application, aux mêmes réadaptations.

D'autres questions, enfin, demeurent en suspens : celle notamment de la réouverture de la Bourse des Contrats, celle de la revision de notre politique cotonnière et surtout celle du règlement définitif des créances sterling pour lequel les pourparlers doivent reprendre à la fin de l'année. N'oublions pas, en effet, que l'arrangement de juillet n'est que provisoire et que d'ici cinq mois on aura à le reconsidérer. Cinq mois de préparation sont d'ailleurs à peine suffisants et il importe, qu'en Egypte, l'opinion des experts et celle du public soit enfin arrêtées là-dessus. Il ne s'agit pas de conclure en janvier prochain un accord qui consacre un faux succès ou une fausse victoire; il faut que notre arrangement avec l'Angleterre garantisse la sauvegarde réelle de nos intérêts, même si en apparence une telle convention doit sembler peu spectaculaire. Les négociateurs égyptiens auront surtout à considérer que seul un commerce libre peut assurer la vraie prospérité. Voilà bien des problèmes sur lesquels il conviendrait déjà de réfléchir et de méditer, même en été.

CHARLES ATALLA

Actualité

ECONOMIE

COMMERCE

LA SITUATION COMMERCIALE APRES LE 15 JUILLET

D'après une déclaration faite par Abdel Rahman Zohdi bey, directeur général de l'administration des Douanes, les exportations et importations pour la période allant du 15 au 20 juillet, sont équivalentes à celles effectuées au cours de la période précédente, soit du 1er au 14 juillet. En effet les rentrées journalières des douanes après la promulgation de la loi sur le commerce extérieur sont équivalentes à celles qui ont précédé sa promulgation.

Ainsi le chiffre des revenus douaniers pour la période allant du 1er au 14 juillet est de 2.095.777 livres alors que pour la période allant du 15 juillet au 30 du même mois il s'est élevé à 2.548.000 livres.

Zohdi a conclu en déclarant que ces chiffres montrent à suffisance que la situation commerciale du pays ne sera pas influencée par la promulgation de la loi sur le contrôle des importations et exportations et qu'elle continuera à avoir son cours normal.

UN ACCORD CONCERNANT LES PRIX DES MARCHANDISES

Au cours d'une conférence qui a réuni plusieurs commerçants et importateurs au cabinet de S.E. Abdallah bey Abaza, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce et de l'Industrie, certaines questions furent abordées concernant le commerce et l'industrie sous le nouveau régime établi pour les importations et les exportations.

Entre autres sujets, celui des prix a fait l'objet d'échanges de vues. Abaza bey a relevé que les facilités accordées aux importations et exportations avaient pour but principal de permettre au public de se procurer ce dont il a besoin à des prix convenables. A ce propos, les commerçants se sont engagés :

1o.) De baisser les prix de leurs marchandises au niveau de ceux qui étaient pratiqués avant le mois de juillet.

2o.) D'afficher, et en langue arabe, les prix de leurs marchandises et d'étendre la pratique qui consiste à afficher ces prix.

3o.) De collaborer avec le ministère pour la fabrication de certaines marchandises à de bas prix uniques, tels que les costumes, les chemises, les pyjamas et autres, et ce pour pouvoir aux besoins de certaines classes moyennes et pauvres et des fonctionnaires, des étudiants et des ouvriers.

4o.) De réviser les bénéfices concernant certaines marchandises, étant prouvé que ces dernières sont en quantité suffisante sur le marché ce qui permettrait cette révision.

5o.) De baisser leurs prix durant la période précédant la fête du Ramadan.

L'EXPORTATION DU "HENNE"

Le ministère du Commerce et de l'Industrie vient de réclamer des échantillons de feuilles de "henné" des régions où ce produit est cultivé, en vue de mettre au point un projet autorisant son exportation et d'empêcher sa contrefaçon.

VERS LA REFECTION DU PORT D'ALEXANDRIE

Au cours d'une entrevue accordée à notre confrère "Al Assas", Abdel Khalek Saber bey, sous-secrétaire d'Etat aux Communications a fait des déclarations intéressantes au sujet des travaux que compte faire le gouvernement dans le port d'Alexandrie.

"Le ministère, a-t-il dit, est occupé à présent dans l'étude d'un grand projet, sinon le plus important : c'est celui de l'amélioration et de l'agrandissement du port d'Alexandrie, rendus nécessaires à la suite des travaux accomplis par les pays méditerranéens dans leurs ports. Aussi, Alexandrie a-t-elle perdu son rang de premier grand port sur la Méditerranée.

"Le ministère s'est donc intéressé à rendre à Alexandrie sa place prépondérante. A cet effet, il a étudié plusieurs projets tendant à améliorer son port de façon à le rendre plus adéquat à son commerce. Un quart de siècle s'est écoulé dans l'élaboration de projets présentés par des commissions créées dans ce but, et dans la consultation des experts. Enfin, le ministère est arrivé à prendre une décision, qui n'a pu être mise à exécution du fait de la guerre. Cette dernière ayant pris fin, a permis au gouvernement de mettre au point son plan quinquennal, qui comprend le projet de réfection du port d'Alexandrie.

"Les plus importantes modifications qui seront apportées à ce port consistent à éloigner du restant du port la zone comprenant les dépôts de pétrole. Cette mesure est nécessaire pour prévenir les habitations et les constructions élevées dans le port, contre tout accident ou incendie éventuel. D'autre part, les nécessités actuelles exigent la construction de nouveaux quais, les uns pour servir aux voyageurs, et les autres qui devront être faits sur des profondeurs suffisantes en vue de recevoir les grands paquebots, et les transatlantiques. Au milieu sera érigée une gare maritime en rapport avec l'importance d'Alexandrie et qui renfermera toutes les organisations dont pourront avoir besoin les voyageurs. Ainsi, les bureaux des visites médicales, ceux des visas des passeports et ceux des douanes seront aménagés dans

cette gare qui comprendra également des agences de voyage et des salles d'attente.

"Nous devons commencer à exécuter ces projets, pour pouvoir ensuite nous intéresser aux autres problèmes qui nous préoccupent.

"D'ailleurs, les services compétents à l'administration des ports travaillent actuellement aux plans à dresser pour l'exécution du projet d'amélioration du port d'Alexandrie. Les travaux seront ensuite mis en adjudication et commenceront dès qu'une société sera choisie pour les entreprendre. Cette adjudication aura lieu incessamment. Les travaux dureront deux ans après lesquels Alexandrie récupérera son ancienne place parmi les ports de la Méditerranée."

LES FRAIS DE TOURISME

Selon les statistiques du ministère du Commerce et de l'Industrie les dépenses faites à l'étranger pour des buts de tourisme se sont élevées à : 836.000 livres en 1945; 2.287.000 livres en 1946; 1.087.000 livres pour le premier quart de l'année 1947.

DES EXPOSITIONS INTERIEURES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie vient de prendre une décision autorisant l'organisation d'expositions des marchandises locales dans les moudirahs (chefs-lieux de provinces) en vue d'encourager le public à acquérir les confections et marchandises locales et à ne pas leur préférer celles de l'étranger.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

DEMANDEZ A VOTRE PHARMACIEN les produits

KIRBY

(FABRIQUES EN GRANDE-BRETAGNE)



COMPRIMÉS KASPIR

REMEDE RADICAL
CONTRE LES NEURALGIES
N'AFFECTE PAS LE COEUR

PRIX AU PUBLIC P.T. 5 - LES 20

locale

ET FINANCES

LE LAC DE MENZALEH

L'administration de l'irrigation au ministère des Travaux publics a chargé les services compétents de poursuivre leur activité en vue de mettre à exécution le projet d'agrandissement du lac de Manzaleh pour le rendre plus adéquat à la navigation et pour y augmenter les poissons. Un crédit de 30.000 livres sera affecté à cet effet dans le nouveau budget.

D'autre part nous apprenons que le ministère du Commerce et de l'Industrie cherche à acquérir des automobiles et des vedettes nécessaires à l'administration des pêcheries pour qu'elle puisse surveiller efficacement le mouvement de la pêche.

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE EN EGYPTE

Un Comité d'experts avait été constitué en 1945 dans le but d'étudier les moyens et mesures à appliquer pour favoriser le développement des industries en Egypte.

Ce Comité vient de présenter ses conclusions qui contiennent de nombreuses suggestions intéressantes. Il propose en premier lieu que soit institué un Comité supérieur pour les industries qui aura pour mission d'établir une politique industrielle générale, basée sur une étroite collaboration entre le gouvernement et ses différentes administrations et services d'une part et les industriels égyptiens d'autre part.

Il recommande également la centralisation de tous les départements de l'Etat dépendant de différents ministères et s'occupent des questions ayant trait à l'industrie, en une seule administration. Cette recommandation est répétée par lui pour les questions d'importations et d'exportations.

Il poursuit en disant que les questions relatives aux droits douaniers devraient relever du ministère du Commerce et de l'Industrie. Un conseil supérieur pour les recherches scientifiques doit être créé, et l'enseignement technique modifié. Il préconise la formation d'un collège d'experts mondiaux pour poser les bases réelles d'un développement industriel d'une telle envergure. Il conclut en recommandant d'établir une politique stable pour intensifier les échanges commerciaux avec le Soudan.

POUR LA REOUVERTURE DE LA BOURSE DES CONTRATS

S.E. Abdel Méguid Badr pacha a eu ces derniers jours une entrevue à Alexandrie avec Allouba bey, contrôleur général de l'administration du coton et avec Samir El Khadem bey, délégué du gouvernement à la Bourse de Mina el Bassal. A l'issue de cette réunion, le ministre a fait aux représentants de la presse des déclarations concernant l'ouverture de la Bourse des Valeurs au sujet de laquelle il s'était entretenu avec Allouba bey et El Khadem bey, qui, a-t-il dit, l'avaient mis au courant du résultat de l'étude faite par le Conseil consultatif à ce propos.

Il a ajouté qu'après l'exposé qui lui a été fait, il penchait actuellement vers l'ouverture de cette Bourse, vu les avantages dont profitera le pays.

Il a poursuivi en disant qu'il présenterait prochainement au Conseil des ministres une suggestion tendant à la réouverture de la Bourse aux conditions suivantes:

1. — le gouvernement s'engagera d'acquiescer le coton de quelque degré et de quelque qualité qu'il soit à un prix minimum qui sera celui des prix fixés l'année précédente.

2. — la base des transactions sera celle du "fully good fair" comme cela était le cas avant la fermeture de la Bourse durant les années de guerre.

3. — les opérations d'arbitrage entre la Bourse d'Egypte et celles des pays étrangers seront interdites.

Cette mesure est dictée par la nécessité que nous avons de garder les devises étrangères qui seraient absorbées par de telles opérations d'arbitrage.

Le ministre a conclu en définitive en déclarant que quelle que soit la décision qui sera prise par le Conseil des ministres au sujet de la réouverture de la Bourse, le gouvernement continuera toujours à acheter le coton aux prix fixés par lui l'année dernière. Cet engagement fera sentir son effet pendant toute la saison cotonnière.

POUR LA DISTRIBUTION DES SACS DE COTON

Une réunion a eu lieu à la Chambre de Commerce Egyptienne d'Alexandrie, sous la présidence de Mahmoud Zakî bey, sous-secrétaire d'Etat à l'Approvisionnement, pour la distribution des sacs en coton. En effet à cette réunion ont été examinées les bases et règlements qui seront suivis dans la distribution de ces sacs au cours de l'année présente.

LES DETTES D'AVANT-GUERRE DUE PAR LA YUGOSLAVIE

Le ministère des Affaires Etrangères vient d'être saisi d'une note de la légation de Yougoslavie, l'informant que, conformément à la loi sur le transfert des valeurs d'Etat et des créances dues à la suite d'emprunts intérieurs faits par l'Etat yougoslave avant la guerre, dite loi promulguée au "Journal Officiel" yougoslave No. 161 du 30 juillet 146, et conformément au décret d'exécution de cette loi publié au "Journal Officiel" le 10 septembre 146, le gouvernement yougoslave procède au transfert des créances et valeurs susdites qu'elles soient libellées ou pas en dinars, à la condition qu'elles aient été émises jusqu'au 18 avril 1941. Ce transfert se fera indépendamment de la nationalité du détenteur, de son domicile ou du lieu où se trouvent les titres de créance.

Les intéressés pourront se mettre en rapport avec la Banque d'investissement dépendant du gouvernement yougoslave soit au moyen de la poste, soit par demande officielle, afin qu'ils puissent faire les déclarations nécessaires en vue du transfert des valeurs dont ils sont en possession.

L'ECHANGEUR REGIME DES PERMIS D'IMPORTATION

Les journaux ont publié dernièrement une déclaration du Ministère du Commerce et de l'Industrie insistant sur le fait que l'allocation des permis d'importation serait grandement facilitée par le Gouvernement si les importateurs des différentes catégories de marchandises étaient groupés en unions ou associations.

A cette occasion, un grand nombre de commerçants nous ont demandé des renseignements sur l'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET IMPORTATEURS DU ROYAUME D'EGYPTE, dont nous avons publié la lettre qu'elle avait adressée à S.E. le Ministre des Finances, la semaine passée, sous la signature de son Président S.E. Youssef Sednaoui pacha.

Tous ceux que cette question intéresse pourront obtenir les plus amples renseignements sur cette Association, en s'adressant à son siège sis au No. 2, rue Maarouf, coin Soliman pacha, ou en se mettant en rapport avec son secrétaire général Tél. 48800.



TEXTES OFFICIELS

DECRET MODIFIANT LE TAUX DES DROITS D'IMPORTATION DES BESTIAUX

Art. 1. — Il sera perçu un droit d'importation sur les animaux mentionnés au tableau annexé au présent décret conformément, aux taux y indiqués au lieu des taux mentionnés au tableau "A" du Tarif des Droits de Douane.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel".

(21 juillet 1947).

FAROUK

TABLEAU

| No. de l'article | Désignation des articles | Unité de perception | Droits |
|------------------|---|---------------------|-------------|
| 1 | Chevaux: | | L.E. Mills. |
| | (a) Poulains | Tête | 2 500 |
| | (b) Etalons | " | 5 — |
| | (c) Hongres | " | 7 500 |
| | (d) Juments | " | 4 — |
| 2 | Anes, mulets, bardots: | | |
| | (a) Anes, ânesses et ânon | " | — 350 |
| | (b) Mules, mulets, bardots et muletons | " | 2 500 |
| 3 | Tous autres animaux vivants, (à l'exception des poissons, crustacés et mollusques): | | |
| | (a) Chameaux et chamelons | " | — 400 |
| | (b) Chameaux de lait accompagnant leur mère | " | — 100 |
| | (c) Autres | Valeur | 15 0/0 |

LOI No. 68 DE 1947 RELATIVE AU NOTARIAT

(Journal Officiel No. 68 du 21 Juillet 1947).

Art. 1er. — Sont institués des bureaux qui seront chargés de donner aux actes la forme notariée prescrite par les lois ou requise par les parties. Ces bureaux relèveront du Département de la Publicité Immobilière. Leur nombre, le siège et la circonscription de chaque bureau seront déterminés par arrêté du Ministre de la Justice.

Art. 2. — Les bureaux de notariat seront chargés de:

- 1.) Recevoir les actes et leur donner la forme notariée.
- 2.) Passer les actes notariés dans les registres à ce destinés.
- 3.) Apposer la formule exécutoire sur les copies des actes authentiques ayant la force exécutoire.
- 4.) Conserver les originaux des actes notariés et transmettre leurs copies au Bureau Central.
- 5.) Tenir des répertoires des actes notariés.
- 6.) Délivrer les copies requises des actes notariés.
- 7.) Légaliser les signatures apposées par les parties intéressées sur les actes sous seing privé.
- 8.) Donner date certaine aux actes sous seing privé.
- 9.) Délivrer des certificats attestant l'accomplissement de la légalisation des signatures ou du visa pour date certaine sur les actes sous seing privé.

Art. 3. — Les bureaux de notariat seront chargés de donner la forme notariée à tous les actes, exception faite de ceux relatifs au wakf ou au statut personnel. Toutefois, ils seront compétents pour donner la forme notariée aux actes relatifs au statut personnel des non-musulmans.

Art. 4. — Aucun notaire ne peut instrumenter que dans sa circonscription.

Art. 5. — Le notaire est tenu, avant de donner à l'acte sa forme notariée, de s'assurer de la capacité et du consentement des parties contractantes.

Art. 6. — Si le notaire constate que la capacité ou le consentement des parties contractantes fait défaut, ou si l'acte à

authentifier est manifestement nul, le notaire pourra refuser d'instrumenter.

Dans ce cas, il rendra l'acte aux intéressés par une lettre recommandée portant mention des motifs du refus.

Art. 7. — Celui qui a un acte dont l'authentification a été refusée pourra, dans le délai de dix jours à partir de la notification à lui faite du refus, recourir devant le juge de service dans le tribunal de la circonscription du Bureau.

Il pourra également se pourvoir de l'ordonnance du juge devant la Chambre du Conseil du tribunal de première instance.

L'ordonnance du juge de service et la décision de la Chambre du Conseil n'auront pas l'autorité de la chose jugée en ce qui concerne l'objet de l'acte.

Art. 8. — Les copies des actes qui ont reçu la forme notariée ne pourront être délivrées qu'aux parties intéressées.

Toutefois, les tiers pourront, après avoir obtenu l'autorisation du juge de service du tribunal de la circonscription du Bureau, se faire délivrer une copie de l'acte notarié.

Art. 9. — Aucune seconde grosse de l'acte notarié ne pourra être délivrée qu'en vertu d'une ordonnance du juge des référés.

Art. 10. — En aucun cas, ne pourront être déplacés des bureaux de notariat les originaux des actes notariés, ni les registres ou les documents y relatifs.

Toutefois, les autorités judiciaires pourront en prendre connaissance.

Au cas où l'une des autorités judiciaires ordonne l'annexion d'une minute d'un acte notarié au dossier d'une affaire soumise à son examen, le juge délégué à cet effet se transportera au bureau de notariat et fera dresser en sa présence une copie conforme à l'original, à la suite de laquelle sera dressé un procès-verbal signé par le dit juge, par le notaire et par le greffier du tribunal.

La minute sera annexée au dossier du litige, et la copie en tiendra lieu jusqu'à sa restitution.

Art. 11. — Sont supprimés les greffes de notariat rattachés aux Tribunaux Nationaux et Mixtes. Les originaux des actes notariés et les documents et registres y relatifs seront transférés aux nouveaux bureaux de notariat.

Art. 12. — Un règlement d'exécution sera rendu par décret, comportant organisation de la procédure relative à la forme notariée, de la tenue des registres de notariat, des copies et des répertoires, et réglant le service intérieur et le fonctionnement des bureaux de notariat.

Art. 13. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles de la présente loi.

Art. 14. — Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur le 1er Janvier suivant sa publication au "Journal Officiel".

LOI No. 97 DE 1947 MAJORANT LE DROIT DE TIMBRE SUR LES TITRES ET VALEURS MOBILIERES

Art. 1er. — Est porté à un demi pour mille (1/2 0/00) le droit de timbre établi sur les titres et valeurs mobilières en vertu des dispositions des paragraphes A et B de l'article 1er de la section 3 du tableau No. 2 annexé à la Loi No. 44 de 1939 établissant le droit de timbre, et modifiée par la Loi No. 11 de 1941.

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel".

(13) Juillet 1947).

FAROUK.

(SUITE EN PAGE 16)

Vu l'abondance des matières parues au "Journal Officiel" nous renvoyons au prochain numéro notre commentaire hebdomadaire sur la politique en Egypte et à l'Etranger.

FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

Société Anonyme des Eaux du Caire

Création et Objet : La société a été constituée le 1er septembre 1865 et le firman remis le 9 avril 1870. Sa durée est de 99 ans à partir de la date du firman autorisant sa création. Elle est régie par les tribunaux égyptiens.

Son objet est l'exploitation dans la ville du Caire et dans ses faubourgs, d'une distribution générale d'eau du Nil, au moyen de machines, conduites, filtres et réservoirs.

En 1880, la société assumait la distribution d'eau de la ville d'Assiout et en 1902 de celle de Koubbeh, Zeitoun et Matarieh (banlieue du Caire).

Historique : La Société exploitait jusqu'en 1905, une branche fabrication et vente de glace. L'Assemblée générale extraordinaire du 9 mars 1905, décida de céder cette industrie à la "Compagnie Frigorifique d'Egypte" moyennant remise de 36.240 actions de cette dernière. Ces actions furent réparties aux actionnaires de la société.

Concession : La concession avait été octroyée par le Gouvernement Egyptien à M. J. A. Cordier, ingénieur à Paris, en vertu du firman du 17 mai 1865 remis à la Société des Eaux le 9 avril 1870, et pour une durée de 99 ans à partir de ce jour. A son expiration l'établissement en général deviendra la propriété absolue du Gouvernement, qui n'aura à payer que les marchandises en magasin au prix de facture sans aucune indemnité quelconque.

La Société s'est entièrement substituée au concessionnaire primitif et a, pris à charge de se soumettre et de satisfaire à toutes les clauses et conditions du cahier des charges du 17 mai 1865.

Le Gouvernement se réservait le droit de prendre pour son compte l'entreprise de la distribution des eaux à l'expiration de 25 ans, à partir du firman d'autorisation, en payant la valeur que l'établissement aurait à cette époque, calculée d'après le revenu moyen des trois dernières années, sur le taux de 6 o/o. Plus tard, le Gouvernement consentit à proroger ce délai jusqu'en 1938, moyennant une participation aux bénéfices. Une nouvelle convention, en date du 10 juillet 1889, abrogea définitivement la clause de rachat et la participation dans les bénéfices de la société, moyennant la remise au Gouvernement de 4.000 actions de la société de frs. 125 nominal.

Usines : Rod-el-Farag (eau filtrée); Kasr-el-Nil (eau non filtrée).

Conseil d'Administration : S.E. Aly Shamsy pacha, Président; S.E. Arakel Nubar pacha; S.E. Mahmoud Fakhy pacha; Baron Louis de Benoist; S.E. Sadik Henein pacha; S.E. Chérif Sabri pacha. — Commissaire du Gouvernement: Ahmed Néguib bey. — Direction: S.E. Sadik Henein pacha, Adm.-Directeur Général. — Censeurs: L. Lefrère et Martin Hammond.

Siège Social : Le Caire. **Exercice Social :** 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée Générale : Dans le courant du mois de mars, au siège de la société, au Caire (en 1947, le 28 mars).

Paiement du Dividende : Aux époques fixées par le Conseil d'Administration, (habituellement le 1er avril).

ACTIONS DE JOUISSANCE

| | | | | | | |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| Dividendes : | 1941 | 1942 | 1943 | 1944 | 1945 | 1946 |
| En P.T. brut | 80 | 80 | 80 | 80 | 90 | 90 |

QUELQUES COTATIONS BOURSIERES

| Cours extrêmes de l'action de Jouissance | | 1941 | 1942 | 1943 | 1944 | 1945 | 1946 |
|--|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Plus haut | P.T. | 1290 | 1700 | 1720 | 1800 | 1796 | 1896 |
| Plus bas | P.T. | 1090 | 1204 | 1560 | 1564 | 1622 | 1626 |
| Cours extrêmes de la Part de Fondateur | | 1941 | 1942 | 1943 | 1944 | 1945 | 1946 |
| Plus haut | P.T. | 8600 | 10300 | 11600 | 13100 | 13100 | 13200 |
| Plus bas | P.T. | 7536 | 8050 | 10300 | 11400 | 12486 | 11800 |

Récemment il a été question d'une dénonciation du Gouvernement de la convention établie avec la Société, ces rumeurs bien fondées ont fait subir une baisse sensible à l'action de Jouissance qui a valu jusqu'à P.T. 1490.

Répartition des Bénéfices : Sur les bénéfices nets, tels qu'ils sont définis par les statuts, il est opéré un prélèvement égal au montant de l'intérêt de 4 o/o sur le capital social, prélèvement destiné à constituer un fonds d'amortissement du capital social et à servir un intérêt annuel de 4 o/o aux actions de capital non amorties.

Ensuite il est distribué :

- 1o.) 7 o/o aux parts de fondateur,
- 2o.) 3 o/o au Conseil d'Administration,
- 3o.) le solde, entre toutes les actions de jouissance.

Capital-Social : (au 31 décembre 1946).
37.204 actions de cap. de Fr. ég. 125 nom. ... L.E. 172.913
320.000 actions de jouissance sans val. nomin. (pour mémoire)
3.360 parts de fondateur sans val. nominale. (pour mémoire)

A la constitution de la société, en 1865, le capital autorisé s'élevait à frs. ég. 10.000.000 divisé en 20.000 act. de frs. ég. 500 nom. En 1874, le capital souscrit s'élevait à frs. ég. 5.000.000, représenté par 20.000 act. de frs. ég. 500 libérées de moitié. Depuis cette dernière date, la société a commencé le remboursement des actions ord. en les remplaçant par des actions de jouissance. En 1884, 10.000 nouvelles actions ord. de frs. 500 nom., libérées de moitié, furent émises; ces actions furent gratuitement distribuées aux actionnaires dans la proportion de 1:2. En 1889, chaque action ord. ou de jouissance fut divisée en deux actions nouvelles (de frs. 125 nom. entièrement libérées par les actions ordinaires). Simultanément furent créés 8.000 actions nouvelles ordinaires. En 1905, les act. ord. en circulation furent échangées contre un nombre égal d'actions de capital de frs. 125 nom., ces actions de capital devant graduellement être remboursées par voie de tirage au sort jusqu'en 1965. Il fut, à la même date, émis 272.000 act. de jouissance sans valeur nominale, qui furent attribuées aux porteurs d'actions de capital ou d'actions de jouissance déjà existantes dans la proportion de 4:1. Par la suite, le nombre des actions de jouissance fut augmenté à son chiffre actuel par l'émission, en 1907, de 30.000 act. et, en 1924, de 18.000 actions.

En représentation des bénéfices attribués aux fondateurs par les statuts, furent créés successivement, en 1878, 70 parts de fondateur sans valeur nominale, en 1884, 35 parts, en 1887, 1575 parts et, en 1889, 1680 parts.

CONVENTION AVEC LE GOUVERNEMENT EGYPTIEN

Les ventes de l'eau sont actuellement régies par la Convention du 4 juillet 1938 dont les trois principaux points sont les suivants :

1o.) Les prix de l'eau vendue aux usagers par compteur ont été réduits aux taux uniformes suivants : a) 14 1/2 m/ms, par mètre cube d'eau filtrée; b) 8,7 m/ms, par mètre cube d'eau trouble vendue au Caire ou d'eau des puits artésiens dans la zone de Koubbeh-Matarieh.

2o.) La Société a porté à la connaissance des usagers que les contrats d'abonnements à robinet libre ne seront pas renouvelés à leurs échéances respectives. Ils devront être remplacés par de nouveaux contrats au compteur.

3o.) A partir du 1er janvier 1940, les recettes brutes provenant de la vente de l'eau dans la ville du Caire et ses faubourgs (eau filtrée et eau trouble) en plus de L.E. 400.000 seront réparties dans une proportion de 60 o/o à la société et dans une proportion de 40 o/o à un fonds spécial à créer par la Société pour compte du Gouvernement. Les fonds figurant dans le compte spécial seront utilisés par le Gouvernement dans l'intérêt des usagers, et notamment pour un abaissement du prix de l'eau.

LA CONSOMMATION DE CEREALES EN EGYPTE

SOUS ce titre (Cereals Consumption in Egypt), M. Mahmoud Abdel Krim vient de publier, sous les auspices du Ministère des Finances, une étude statistique aussi intéressante qu'utile que M.J.I. Craig a accompagnée de larges commentaires en guise d'introduction et de conclusions.

Après avoir énuméré les conditions nécessaires à toute étude sur la situation alimentaire, étude entreprise en vue d'en tirer une politique économique raisonnée, M. Craig en vient à examiner de près la contribution de M. Mahmoud Abdel Krim. Il a ainsi l'occasion de montrer toute l'utilité de pareils travaux, trop peu nombreux en Egypte, et de mettre une fois de plus l'accent sur la nécessité actuelle d'élaborer une politique économique stable, assise sur des bases scientifiques.

On pourrait reprocher à M. Craig de faire ici une part quelque peu exagérée aux acquisitions de la théorie économique. Ses résultats n'ont pas la valeur dogmatique que le bref aperçu de M. Craig semble leur conférer et d'autre part, l'auteur ne semble pas être entièrement au fait des dernières données acceptées en matière de valeur nutritive des différents aliments.

Cela ne retranche rien à l'intérêt d'un travail qui se propose, suivant M. Craig, de chercher dans quelle mesure la production et la consommation des céréales en Egypte peuvent être comparées à ce qu'elles étaient il y a environ une génération et de déterminer dans quelle mesure elles correspondent aux besoins de la population actuelle de l'Egypte.

L'étude statistique de M. Mahmoud Abdel Krim n'a pas tenu compte, ainsi que le relève M. Craig, des pertes que subissent chaque année les récoltes de céréales en Egypte, faute d'une meilleure rationalisation. Ces pertes étant supposées constante d'une année à l'autre M. Abdel Krim et son commentateur ne s'en préoccupent pas outre mesure, bien que certains travaux privés, entrepris pendant la guerre, nous aient donné une idée de l'étendue considérable de ces pertes de céréales. Dans les calculs de M. Abdel Krim, un autre facteur important n'a pas été pris en considération. C'est le carry over annuel, important dans le problème des soudures entre les récoltes successives.

En fait, M. Craig en vient rapidement à exprimer sa principale conclusion inspirée de l'étude de M. Abdel Krim. Elle nous apporterait la preuve que la population égyptienne, considérée dans son rythme de croissance, suit la loi de Malthus qui veut que la population humaine croît suivant une progression géométrique tandis que les ressources à sa disposition n'augmentent que suivant une simple progression arithmétique. Quelque part dans son texte Malthus parle d'une croissance de la population comparable aux intérêts composés et d'une augmentation des ressources disponibles comparable aux intérêts simples. Il est parfaite-

ment inutile de revenir ici sur les faiblesses de la théorie de Malthus qui se sont avérées fausses à l'échelle mondiale et qui ont été démenties par des séries statistiques séculaires montrant qu'indépendamment des guerres et des catastrophes, la population humaine suit dans sa croissance des lois bien plus complexes que celles acceptées par certains économistes du XIXe. siècle. Il n'a pas été possible de les définir ou de bien les analyser jusqu'ici mais l'on est assuré que ce sont au contraire les ressources à la disposition de l'humanité qui se sont accrues prodigieusement, que l'on s'inquiète dans beaucoup de pays de la croissance insuffisante de la population et que les pénuries de toutes sortes qui se déclarent en période normale sont dues bien plus à une mauvaise distribution qu'au défaut de la production, dont la capacité semble quelquefois illimitée. C'est dire combien il est imprudent d'affirmer que la loi de Malthus se vérifie dans un pays donné, à un moment déterminé.

Quoi qu'il en soit, en isolant l'Egypte du restant de l'humanité en préjugant que ce pays vit en vase clos, et sans souligner ce caractère hypothétique de son commentaire, M. Craig, partant des analyses statistiques de M. Abdel Krim, fait des remarques par ailleurs très intéressantes quant à la population de l'Egypte. Avec sa connaissance particulière du pays M. Craig est à même de dire que seuls les recensements peuvent donner une idée de la croissance de la population égyptienne. Le calcul de la population par la méthode courante et rapide de l'augmentation naturelle du nombre des décès retranché du nombre des naissances) s'avère inopérante en Egypte étant donné que tous les décès ne sont pas déclarés dans les localités où il n'existe pas de fonctionnaire de l'hygiène publique. Ne retenant donc que les données du recensement décennal, on découvre que leur représentation à l'échelle logarithmique donne une ligne presque droite.

D'où la conclusion que la population de l'Egypte croît suivant une progression géométrique. D'autre part, la ligne obtenue par l'échelle logarithmique est si proche de la ligne droite que des extrapolations, peuvent être faites sans la déformer. C'est ainsi que M. Craig a l'occasion de prédire le développement suivant de la population égyptienne:

ING. GABRIEL ROGOJAN
 EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
 POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
 3, RUE EL-CHEIFEIN • TEL. 52187 • LE CAIRE

| | |
|------------------|---------------|
| 1er Juillet 1950 | 18.6 millions |
| 1er Juillet 1960 | 20.8 „ |
| 1er Juillet 1970 | 23.8 „ |
| 1er Juillet 1980 | 26.2 „ |
| 1er Juillet 1990 | 29.4 „ |

Il est certain que le degré de probabilité de ces prévisions n'est pas négligeable. Toutefois, elles ne doivent être reçues qu'avec beaucoup de prudence. M. Craig donne l'alarme et demande que toute politique économique à longue échéance tienne compte des données qu'il met à jour en se basant sur un travail à caractère scientifique. On ne peut nier qu'il est à souhaiter qu'il en soit bien ainsi. La population égyptienne donc augmente constamment. Il n'est pas douteux que son taux réel d'accroissement soit élevé. Mais il n'en demeure pas moins étonnant que M. Craig, ni M. Abdel Krim n'aient essayé, par la même occasion, de nous faire part de leurs critiques sur les recensements de la population égyptienne, bases de leurs conclusions. En effet les données brutes des divers recensements ne tiennent pas compte des mouvements de la population qui permettent, par l'émigration progressive vers les villes et les centres industriels, par exemple, de mieux dénombrer les habitants. Elles ne tiennent pas suffisamment compte des mouvements de l'extérieur vers l'intérieur, ne serait-ce que des courants de migration entre les pays arabes. Elles ne tiennent pas compte non plus et cela est encore très important, de la situation sociale au moment des recensements en des pays où il est si difficile de pénétrer à l'intérieur des familles même aux fonctionnaires du Gouvernement. Et enfin, ils omettent de retenir qu'en période de rationnement et de coupons de pétrole et de sucre, il n'est pas étonnant que le nombre des déclarations soient beaucoup plus nombreuses qu'en période de prospérité normale. Ajoutons que les recensements ne sauraient montrer du premier coup la faiblesse de l'organisation administrative du pays dont ils peuvent être un reflet.

Ces considérations ne sont pas pour affirmer que la population égyptienne n'augmente pas suivant un rythme probablement considérable, mais elles sont nécessaires pour montrer qu'il est certainement très imprudent de se livrer à des généralisations à propos de lois économiques considérées elles-mêmes comme peu valables surtout au sujet de pays où les services statistiques présentent encore des défauts bien connus. Il aurait mieux valu à ce propos se rappeler que le fond de la pensée de Malthus était ratta-

ché, avant même Riccardo, au principe des rendements non proportionnels et de montrer dans quelle mesure cette loi s'applique à l'Égypte et permet d'expliquer sa situation présente et future.

Cela donnerait une base plus solide à une politique économique stable et permettrait aux gouvernements de prévoir, ainsi que le dit M. Craig, les besoins du pays en terres cultivables, irrigations, éducation, services d'hygiène et les habitations. On ne saurait mettre en doute l'excellence des intentions du commentateur mais une étude générale de la production égyptienne des termes d'échanges dont jouit le producteur égyptien (terms of trade), des tendances des prix et de l'élasticité de certaines demandes spécifiques aurait beaucoup mieux atteint le but recherché.

Dans la suite de son commentaire, M. Craig, toujours sur les données statistiques présentées par M. Abdel Krim, montre que la production de céréales en Égypte n'a pas suivi l'augmentation de la population. Cette déficience n'est pas aussi éloquente que l'ensemble de l'étude voudrait le montrer. Bien que la base de l'alimentation de la population égyptienne soit constituée par les céréales, une diminution de ceux-ci peut n'être que relative à l'augmentation d'autres aliments par suite d'une certaine élévation du niveau de vie.

En fait, en tenant compte des taux d'accroissement de la population en premier lieu comparés aux taux d'accroissement des surfaces cultivées, de la production de la consommation de céréales, M. Craig arrive à la conclusion que la génération actuelle dispose de moins de vivres que la génération précédente d'Égyptiens.

Les taux moyens d'accroissement pour la période 1907-1937 donnent, d'après M. Abdel Krim, le tableau suivant:

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Population augmentation | 1.15 0/0 par an |
| Surface cultivée augmentation | 0.25 0/0 „ |
| Production augmentation | 0.38 0/0 „ |
| Consommation augmentation | 0.26 0/0 „ |

Ce tableau constituerait un argument péremptoire sous les critiques et les réserves plus haut exposées. Mais il ne faut pas nier pour cela les précieuses indications de tendances qu'il présente: L'Égypte a besoin de produire plus de céréales. Comment remplir cette lacune?

Des recherches sur la valeur nutritive des céréales consommées, en Égypte ne donneraient pas à notre sens le point de départ nécessaire à une politique constructive. Cet aspect relativement récent de la diététique demeure trop sujet à caution et à changements radicaux. Des études monographiques sur les rendements, les prix, l'élasticité de la demande et les termes d'échanges seraient sans doute bien plus fructueuses. Ce sont là des éléments qui échapperont en grande partie aux Gouvernements de l'Égypte. Il leur suffirait de bien connaître "les tendances" pour s'adapter et profiter de la conjoncture mondiale.

Que sera-t-elle? Assisterons-nous à la révolution verte après la révolution industrielle du XIXe siècle. Verrons-nous les céréales moins dépréciées, par rapport aux produits manufacturés? Nous ne le saurons que dans quelque temps, lorsque les échanges plus réguliers, permettront aux pays agricoles comme l'Égypte d'être librement présents sur le marché.

René DEBONO.

CAIRO MOTOR MARKET

Agents in Egypt.

For

ŠKODA TATRA JAWA

13 et 15 Rue Dubreh

Tél. 47985

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

En marge des pétroles séoudites

**"LE LIBAN
FUT TRES EMPRESSE
A SIGNER L'ACCORD"**

déclare un ministre syrien

En dépit de toutes les conférences, entrevues et démarches, l'accord n'a pas encore été signé entre la Syrie et la Trans-Arabian Oil Co. pour le passage du pipe-line séoudite à travers le territoire syrien. Certains milieux vont même jusqu'à prévoir que la signature de cette convention s'avère aujourd'hui plus difficile encore que par le passé à la suite de la victoire de l'Opposition aux élections syriennes, laquelle est connue pour son hostilité à l'égard de toute entreprise étrangère.

De retour de la dernière conférence de Chtaura, un Ministre syrien a expliqué en ces termes l'attitude du Gouvernement de Damas à l'égard de la question des pétroles séoudites :

"Il faudrait avouer que le gouvernement libanais s'est empressé de signer un accord avec la Trans-Arabian, sans s'entendre au préalable avec nous, et même sans nous consulter. De son côté, l'ancien Parlement libanais fut encore plus rapide à approuver cet accord.

"Le Liban a accordé aisément d'importantes concessions à la compagnie américaine, en particulier en exonérant ses importations de toutes taxes douanières. Cette compagnie pourrait être amenée à bâtir plus d'une millier de maisons pour ses employés et ouvriers. Est-il logique que le matériel importé à cet effet soit exempté des droits douaniers? Ce privilège nousserait même la Trans-Arabian à importer des Etats-Unis tous le logement, l'habillement et même l'alimentation au grand détriment des travailleurs et producteurs libanais.

"Tout ceci ne nous a pas empêchés de nous entendre avec le Liban sur cette importante question. Mais en ce qui concerne notre accord avec la Trans-Arabian, je dois vous dire que nous maintenons avec cette compagnie nos revendications spéciales. Revendications dont nous ne nous désistons à aucun prix et dont le Liban lui-même tirerait un grand profit au Liban au cas de leur réalisation".

EXPOSE DE M. MOHAMMED EL-ABBOUD SUR LES TRAVAUX DE LA DERNIERE CONFERENCE LIBANO-SYRIENNE DE CHTAURA

Dans une récente déclaration à la presse sur les travaux de la dernière conférence libano-syrienne de Chtaura, M. Mohammed EL-Abboud, Ministre des Finances a dit notamment :

"La conférence de Chtaura bien qu'elle ait été relativement courte en raison des circonstances politiques du moment, a donné l'occasion aux Ministres des deux pays, de s'entretenir de diverses questions dont certaines ont été réglées. Parmi ces questions, il faut citer celle des recettes douanières bloquées antérieurement à 1943. Les deux Gouvernements se sont mis d'accord pour attribuer au Liban 44 0/0 et à la Syrie 56 0/0. C'est là, à mon avis, un partage juste qui est dans l'intérêt du Liban..."

Le Ministre a ajouté: "Ces recettes bloquées sont de l'ordre de 12 millions de livres dont 5 bloqués antérieurement à 1943 et le reste postérieurement à cette date jusqu'à la fin de 1946. Le litige qui existait entre les deux Etats voisins se trouve donc, à partir d'aujourd'hui, définitivement réglé.

"En ce qui concerne les autres questions, les Ministères des Affaires Etrangères ont été chargés d'entrer en contact avec la commission alliée de liquidation pour la récupération des arriérés dus à la compagnie du Chemin de Fer, et qui totalisent environ 2 millions de livres.

"Ils se sont également mis d'accord sur le principe d'un réaménagement du service ferroviaire Beyrouth-Damas, ce service étant la cause principale du déficit qu'accuse l'Administration des Chemins de Fer, déficit qui totalise mensuellement environ 300.000 livres.

"Pour ce qui est des devises rares, de la Mira, du Blé, de la monnaie, ces questions n'ont été qu'effleurées seulement par la conférence en raison du peu de temps dont nous disposions. Pour ce qui est du blé je dois souligner que le Gouvernement syrien a montré d'excellentes dispositions à notre égard et fait savoir qu'il était prêt à nous livrer le surplus de la consommation syrienne".

LA LIBERTE DU COMMERCE EXTERIEUR SERAIT-ELLE RETABLIE ?

Le Conseil des Ministres a étudié deux suggestions du Conseil Supérieur des Intérêts Communs: l'une relative à la liberté d'importation, sans au-

torisation préalable, des machines utiles au développement de l'industrie nationale l'autre à l'exonération des droits de douanes des machines nécessaires à l'industrie des allumettes et à celle de la bière.

On apprend, d'autre part, que les Ministres des Finances et de l'Economie nationale étudieraient en commun les conditions d'un retour progressif à la liberté des échanges telle qu'elle existait avant la guerre.

LES MARCHANDISES STOCKEES EN DOUANE POURRAIENT ETRE REEXPORTEES

En vue de remédier au marasme qui sévit sur le marché, le Ministère de l'Economie Nationale projette actuellement d'autoriser la réexportation des marchandises se trouvant actuellement stockées dans les dépôts douaniers. Cette mesure est destinée notamment à trouver un débouché à de nombreux produits dont certains sont superflus, et qui encombrant notre marché, de même qu'à permettre des rentrées substantielles de devises.

3 MILLIONS DE DOLLARS EN DEVISES RARES

Conformément aux accords conclus avec les autorités françaises, l'Office des Changes aurait déjà mis à la disposition du Gouvernement libanais une somme de trois millions de dollars représentant la part du Liban en devises rares pour Juillet, Août et Septembre 1947.

LES REVENDICATIONS DES COMMERÇANTS

L'association des commerçants de Beyrouth a présenté au Ministre de l'Economie nationale les revendications suivantes :

- 1.) Exonération de la taxe exceptionnelle de 2 0/0 sur les marchandises importées sans devises rares.
- 2.) Remboursement des taxes perçues sur les marchandises en transit.
- 3.) Facilités pour la réexportation des marchandises en transit sans l'obligation de fournir des devises rares en contrepartie.

PLUS D'IMPORTATIONS D'ENGRAIS CHIMIQUES EN 1948 ?

On s'attend à l'arrivée prochaine au port de Beyrouth de 2500 kilos d'engrais chimiques importés des Etats-Unis. Cette expédition constitue le dernier lot du quota réservé au Liban au titre de 1947.

On sait que le Comité international de l'ONU avait informé le gouvernement libanais en même temps que le gouvernement syrien qu'il lui était impossible d'assurer les besoins de ces deux pays en engrais chimiques pour 1948.

Syrie

ARRIVEE PROCHAINE DE MISSIONS ECONOMIQUES ETRANGERES

Les milieux économiques officiels s'attendent à l'arrivée à Damas, au cours des mois d'Août et de Septembre prochains, de nombreuses missions commerciales étrangères; yougoslave, belge, polonaise et tchécoslovaque, afin d'entamer des pourparlers pour l'intensification des échanges entre ces pays et la Syrie.

On prévoit par ailleurs qu'un congrès groupera prochainement au Caire les représentants de tous les Etats du Moyen-Orient afin d'étudier la situation économique de cette région et la politique des échanges commerciaux avec tous les pays étrangers.

VERS LE RETABLISSEMENT DE LA LIBERTE DU COMMERCE DU SUCRE ?

Le Gouvernement envisagerait de rétablir la liberté totale du commerce du sucre au début de 1948, le monopole actuel sur cette denrée devant prendre fin le 31 Décembre 1947.

LES BIENS DE L'AXE EN SYRIE

Le Gouvernement a reçu une note du GQG allié lui demandant un état détaillé des biens meubles et immeubles à des ressortissants allemands et japonais et se trouvant en Syrie.

Cette démarche serait en rapport avec les préparatifs actuels pour l'établissement des traités de paix avec l'Allemagne et le Japon et la fixation du montant des réparations.

IMPORTATION D'AUTOMOBILES DES INDES

Le Ministère des Affaires étrangères a reçu une communication du gouvernement des Indes l'informant qu'un grand nombre de véhicules automobiles usagés sont actuellement disponibles pour l'exportation.

sans paiement de devises rares. La note ajoute que les autorités hindoues sont disposées à expédier sur-le-champ ces voitures à Damas où elles seraient offertes à des prix très modérés.

Cette demande a été transmise au Conseil des Ministres pour étude.

L'EXPORTATION DES COTONNADES SYRIENNES

Le Ministre de l'Economie nationale de Syrie a porté à la connaissance de son collègue libanais que le Gouvernement syrien a décidé d'autoriser l'exportation des cotonnades étant donné l'abondance de la production libano-syrienne.

La production syrienne a en effet atteint un développement tel qu'elle excède maintenant les besoins de la consommation en Syrie et au Liban.

L'EXTENSION DE LA CULTURE DU RIZ

Le Ministère de l'Economie Nationale déploie de grands efforts afin d'étendre au maximum la culture du riz dans le pays, pour pallier notamment à la pénurie mondiale de cette denrée qui se manifeste dans tous les pays producteurs et exportateurs.

D'importantes quantités de riz seront importées d'autre part d'Egypte afin de répondre aux besoins de la consommation locale.

Des pourparlers ont été entamés avec les autorités égyptiennes en vue d'augmenter sensiblement les allocations de riz réservées à la Syrie pour 1947.

Turquie

LA CULTURE DU TABAC

La Turquie développe la culture du tabac dans les régions orientales du pays. Le tabac de ces régions est en effet un tabac fort dont de grosses commandes parviennent de l'étranger. La direction des Monopoles fait les préparatifs nécessaires pour mettre en application cette décision dès la prochaine campagne. Jusqu'à présent, le tabac était surtout cultivé dans les provinces de l'Ouest.

LA RECOLTE D'OLIVES

La récolte d'olives sera, cette année, supérieure de 10 à 15.000 tonnes à celle de l'année précédente. On s'attend à ces conditions à une baisse de 20 à 25 pour cent sur le prix de l'huile d'olive.

L'ACCORD TURCO-ITALIEN

L'accord commercial turco-italien s'appliquera également à la zone libre de Trieste. On sait en effet, que la lirette aura cours dans le territoire de la zone libre jusqu'à ce que ce territoire ait son régime moné-

taire propre. Tenant compte de ce fait, il a été décidé que l'accord commercial turco-italien et l'accord annexe sur les paiements seront étendus à la zone de Trieste.

LA FOIRE DE SMYRNE ET LES PAYS BALKANIQUES

La participation de la Yougoslavie, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et de la Bulgarie à la Foire internationale de Smyrne, a donné lieu à certains commentaires. On y voit le désir des pays faisant plus ou moins partie du Bloc Oriental de développer malgré ce fait et dans la mesure du possible, leurs relations commerciales avec la Turquie.

LA CONTREBANDE SUR LES FRONTIERES MERIDIONALES

La contrebande sur les frontières sud de la Turquie témoigne ces derniers mois d'une recrudescence d'activité. Rien que durant le mois de juin 243 cas de contrebande ont été déterminés sur ces frontières et plus de 300 contrebandiers ont été arrêtés.

POUR L'IMPORTATION DES VEHICULES MOTORISES

On apprend que le Gouvernement a décidé, afin de favoriser l'importation des moyens de transport motorisés, de réduire bientôt dans une forte proportion, les droits de douane perçus sur les camions, les automobiles et les pneus.

On sait que la Turquie est le pays d'Europe où les autos et camions sont les plus rares. Leur nombre dans toute la Turquie ne dépasse guère 10.000 unités.

L'EQUIPEMENT DES PORTS

L'équipement des ports turcs est nettement insuffisant pour faire face au volume sans cesse croissant du commerce extérieur de la Turquie.

Il en résulte de longs délais dans le chargement et le déchargement des navires. Les autorités turques, en vue de parer à ce grave inconvénient, ont fait en Grande-Bretagne de gros achats de matériel portuaire.

On s'attend à l'arrivée prochaine de cet équipement.

Indes

DISETTE DE JUTE EN PERSPECTIVE

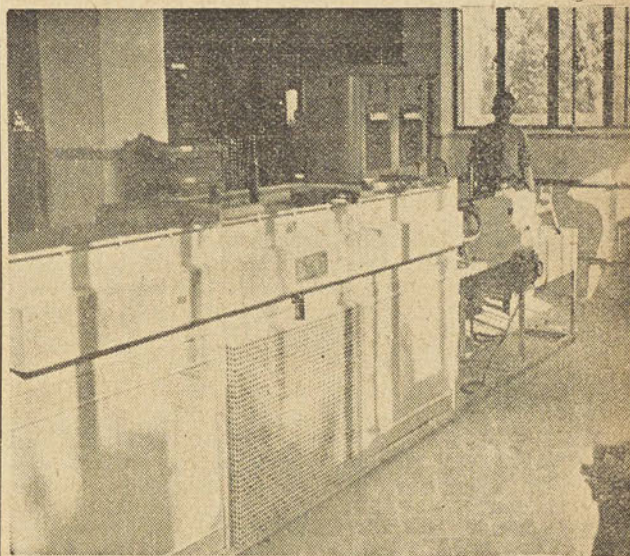
Le gouvernement indien soucieux d'éviter les risques de famine, a consacré à la culture du riz une partie des superficies qui, jusque-là, étaient affectées à la production du jute, de sorte qu'il faut s'attendre à une récolte de 7 millions de balles.

UNE INTERESSANTE VISITE A LA FABRIQUE DE LAMES A RASER "SELAR"

C'est en compagnie des deux gérants de la Société "SELAR" pour la fabrication des lames à raser, que nous avons eu le plaisir de visiter en détail la moderne et unique usine de ce genre, à la Rue du Palais No. 3, à Alexandrie.

Comprenant une surface d'environ 150 mètres carrés sur deux étages, l'usine est divisée en deux départements bien distincts: la fabrication proprement dite et l'emballage ou emballage.

La matière première, acier de toute première qualité provenant des aciéries Suédoises, réputées dans le monde entier, est traité par des spécialistes ayant des années d'expérience dans le métier. Les merveilleuses machines qui trempent, découpent, marquent, polissent et aiguisent les lames "Selar" sont d'une précision extraordinaire. Modernes et simples dans leur conception, elles peuvent être facilement manipulées par des ouvriers intelligents, à l'exception, cependant, du four à gaz pour la trempe du métal. Ce four, ultra-moderne, est la clé de la fabrication d'une bonne lame à raser. C'est un secret professionnel que seuls quelques spécialistes dans le monde savent utiliser efficacement. La délicate opération de la trempe du métal est soigneusement confiée aux mains savantes et expertes de M. Klocman lui-même, gérant de la Société, de qui nous parlerons plus loin.



Section de trempe électrique, vue de face

La production actuelle de cette usine moderne est d'environ 1 million 200 mille lames par mois. Ce chiffre sera doublé d'ici quelques jours quand les machines fonctionneront à plein rendement. Dès que le nombre de machines déjà commandées arrivera, la production pourra facilement atteindre et dépasser les 25 millions de lames par année, chiffre approximatif de la consommation locale. Dans ces conditions, il n'est pas exclu de supposer que cette industrie pourra, dans un proche avenir, contribuer à augmenter dans une certaine mesure, le chiffre des devises étrangères tellement convoitées par le Gouvernement Egyptien.

Cette entreprise, unique en son genre dans cette partie du monde, est indiscutablement destinée à prendre beaucoup d'ampleur. Sa réalisation n'a été possible que grâce au concours d'un spécialiste dans la fabrication des lames à raser, Mr. G. Klocman, qui a déjà fondé des usines de ce genre en Pologne, en Lithuanie (où il en avait le monopole) et en Palestine. Il est secondé dans l'usine par une pléiade d'ouvriers spécialisés qui s'occupent actuellement de former de bons éléments recrutés localement. Quant à la partie commerciale de cette entreprise, il nous suffit de dire qu'elle a été mise entre les mains de Mr. Victor Algazi. Cette Société en Commandite a pour président S.E. Hussein Sabri Pacha. Les autres membres du Conseil d'Administration ne sont pas moins connus dans le monde des finances: S.E. Hafez Ramadan Pacha, M. Abdel Moneim Bey Raslam et M. David Cicurel.

Avec un tel Conseil d'Administration et des Directions techniques et commerciales si homogènes, on ne peut douter du succès très prochain de cette entreprise.

PENURIE D

par S. CH

EN mai dernier, le Département du Commerce des Etats-Unis annonçait que, si le mouvement commercial se poursuivait toute l'année au même rythme que pendant le premier trimestre, l'excédent des exportations sur les importations atteindrait 122 milliards 1/2 de dollars. Les Etats-Unis exportent actuellement 16 milliards de dollars de marchandises et 4 de services par an, alors que leurs importations n'atteignent que 7 milliards 600 millions. L'excédent des exportations est en moyenne de un milliard par mois!

Les pays étrangers n'achètent cependant aux Etats-Unis que les marchandises strictement nécessaires à leur reconstruction : machines-outils, matériel de transport, engrais, semences, charbon... Les produits de luxe se voient, directement ou indirectement, barrer la route : le Brésil empêche l'importation de parfumerie, la Suède celle de voitures automobiles, de films, de bonneterie, de stylos, la Grande-Bretagne celle de tabac...

Excédent des importations de produits américains

MEME dans ces conditions, l'excédent pour l'ensemble de l'Europe des importations de marchandises américaines sur les exportations européennes à destination des Etats-Unis, est actuellement de 4 milliards 600 millions de dollars par an. Il varie selon les pays : de 816 millions de dollars pour la France, il atteint près de 1 milliard 1/2 pour la Grande-Bretagne.

Hors d'Europe, il en va presque de même : le déficit de la balance des comptes de l'Amérique latine avec les Etats-Unis est de 1 milliard 764 millions de dollars; celui du Canada, le plus gros client des Etats-Unis, de 830 millions de dollars; l'Asie importe actuellement 720 millions de dollars de marchandises américaines par an.

Dans l'ensemble, l'excédent des importations mondiales de provenance américaine sur les exportations atteint 62%, et tant que les pays dévastés par la guerre n'auront pas achevé leur reconstruction, la partie de leur production qu'ils pourront consacrer à l'exportation restera très faible et ne leur permettra pas d'équilibrer leur balance commerciale.

Balances en dollars

ON peut dire que, depuis la fin de la guerre, le commerce mondial est à sens unique; tous les dollars disponibles affluent vers les Etats-Unis, et le temps approche où ce flot se tarira. Déjà les disponibilités en dollars des pays étrangers n'atteignent plus que 6 milliards 480 millions.

Au rythme actuel, cela ne représente plus que quelques mois de transaction; et pourtant, l'Europe, l'Asie, ne pourront pas plus se passer dans quelques mois des produits américains que les Etats-Unis ne pourront se passer de les exporter.

La pénurie de dollars, générale dans le monde entier, affecte plus spécialement l'Europe. A la fin de l'année dernière, la balance de l'Europe en dollars n'était plus que de 2 milliards 421 millions, dont 61 millions seulement en U.R.S.S., 246 millions en France, 459 millions en Grande-Bretagne. De petits pays par contre se trouvaient riches en dollars, la Belgique avec 160 millions, la Suisse surtout avec 373 millions.

Hors d'Europe, la pénurie commence aussi à se faire sentir. La balance en dollars du Canada, de 1 milliard 1/2 à la fin de la guerre, est tombée à 932 millions; la situation générale de l'Amérique latine avec sa balance de 1 milliard 105 millions de dollars n'est pas brillante, mais le Brésil avec ses 174 millions, l'Argentine avec 113 millions, ne sont pas encore en mauvaise posture. Quant à l'Asie, sa balance en dollars : 1 milliard 316 millions (55 pour la seule Turquie), serait satisfaisante si elle n'avait pas à importer en proportions aussi gigantesques. (Les chiffres ci-dessus et ceux concernant les stocks d'or — sauf les 2 milliards à la Grande-Bretagne, non confirmés officiellement — émanent du *Federal Reserve Board* des Etats-Unis. Les chiffres concernant les investissements sont ceux du Département du Commerce).

DIVERSES SOURCES DE DOLLARS

(en millions de dollars)

EUROPE :

| | | | | |
|------------------|--------------|----------|--------------|----------|
| Belgique | 160 | — | 633 | — |
| Danemark | 66 | — | 32 | — |
| Finlande | 22 | — | — | — |
| France | 246 | — | 696 | — |
| Grande-Bretagne | 459 | — | 2.000 | — |
| Grèce | 49 | — | — | — |
| Italie | 268 | — | — | — |
| Norvège | 123 | — | — | — |
| Pays-Bas | 225 | — | 197 | — |
| Roumanie | 9 | — | 269 | — |
| Suède | 173 | — | 265 | — |
| Suisse | 373 | — | 1.431 | — |
| Union Soviétique | 61 | — | — | — |
| Yougoslavie | 12 | — | — | — |
| etc... | — | — | — | — |
| Total | 2.421 | — | 5.755 | — |

Canada 932 — 7 —

Amérique Latine:

| | | | | |
|--------------|--------------|----------|--------------|----------|
| Argentine | 113 | — | 706 | — |
| Brésil | 174 | — | 354 | — |
| etc... | — | — | — | — |
| Total | 1.105 | — | 2.504 | — |

Asie :

| | | | | |
|--------------|--------------|----------|------------|----------|
| Turquie | 55 | — | 238 | — |
| etc... | — | — | — | — |
| Total | 1.316 | — | 636 | — |

Grand Total 6.480 8.100 15.233 8.300 31.633

E DOLLARS

NEVIÈRE

Avoirs étrangers

INDEPENDAMMENT des balances mondiales en dollars, il existe évidemment des avoirs facilement convertibles et qui pourraient être utilisés à alimenter le commerce pendant quelque temps encore. Ces avoirs s'élèvent en tout à 31 milliards de dollars environ.

a) Investissement à court terme

Les investissements étrangers aux Etats-Unis s'élèvent en tout en fin 1946 à 16 milliards 400 millions de dollars. Parmi ces avoirs, ceux que les pays étrangers seraient susceptibles de liquider le plus facilement sont 6 milliards 400 millions de devises et 1 milliard 700 millions d'investissements à court terme.

b) Stocks d'or

L'or est éminemment convertible. Le stock d'or extraméricain s'élève à un peu plus de 15 milliards, mais pour des raisons évidentes, les gouvernements étrangers ne veulent ni ne peuvent se démunir entièrement de leur or. Les pays les plus riches en or ne sont d'ailleurs pas toujours ceux qui ont le plus grand besoin de dollars : la Suisse dispose de 1 milliard 431 millions de dollars en or, l'Argentine de 706 millions, la Belgique de 633, la Turquie de 238. Les Etats-Unis ne désirent pas augmenter leur stock d'or qui, de 8 milliards 200 millions (39% du stock mondial) en 1934 est passé à 21 milliards (58%) aujourd'hui. Jusqu'à présent pourtant, ils continuent à payer 35 dollars l'once l'or que certains pays tels que l'Union Soviétique leur vendent pour acquérir des dollars. Pendant les quatre mois de cette année, les U.S.A. ont ainsi acheté pour un milliard d'or, soit beaucoup plus que ce que le monde entier pourra produire pendant toute l'année.

c) Investissements à long terme

Les derniers avoirs convertibles sont les investissements étrangers à long terme aux Etats-Unis, 8 milliards 300 millions de dollars dont 2 milliards 700 millions d'équipement industriel et 3 milliards 800 millions de valeurs bancaires. C'est la Grande-Bretagne qui en détient le plus : les dernières statistiques, celles de 1941, lui en attribuaient 3 milliards de dollars; les Pays-Bas venaient en bonne place avec un milliard; parmi les autres pays gros détenteurs d'investissements à long terme aux U.S.A., citons la France (400 millions), la Suisse, la Suède, la Belgique. L'Italie, qui n'avait que 100 millions de dollars de ces investissements en 1941, a dû depuis en liquider une bonne partie. Ce sont là évidemment les derniers avoirs dont les pays étrangers consentiraient à se démunir, puisque ce sont des sources régulières de revenus en dollars et que les sacrifier, ce serait compromettre gravement l'avenir pour un maigre résultat immédiat. Pourtant l'Office des Changes de Paris a déjà annoncé le 6 juillet qu'un certain nombre de valeurs mobilières libellées en dollars et appartenant à des citoyens français étaient réquisitionnées par le gouvernement français.

En résumé, le monde doit puiser actuellement 12 milliards 1/2 de dollars par an dans ses réserves pour régler ses importations. Ses 6 milliards de balances en dollars ne représentent donc que 6 mois d'échanges commerciaux. Tous les pays hésitent naturellement à liquider leurs avoirs qui, de plus, n'iraient pas bien loin si l'on en déduit la partie des

stocks d'or qui doit nécessairement être conservée pour garantir les monnaies et si l'on tient compte de la mauvaise opération que représenterait la liquidation des avoirs à long terme.

Les avoirs des clients des Etats-Unis

A QUELLES autres sources les pays avides de dollars peuvent-ils puiser? D'abord à la Banque Internationale; mais il serait erroné de croire que la Banque Internationale soit intarissable: sur son capital de 7 milliards 390 millions de dollars, 3 milliards 500 millions seulement sont garantis par les Etats-Unis et le Canada, c'est-à-dire en dollars, et la Banque ne peut pas prêter des sommes garanties par des pays ne disposant pas de la couverture en dollars.

Les pays étrangers peuvent emprunter des dollars aux Fonds monétaire international contre dépôt de leurs propres devises. Ils peuvent faire appel à la Banque d'Exportation et d'Importation, bien qu'actuellement, les fonds de cette dernière soient pratiquement épuisés. Ils peuvent surtout, s'appuyant sur la doctrine Truman, solliciter des emprunts aux Etats-Unis.

Jusqu'ici, les Etats-Unis ont financé eux-mêmes le commerce mondial. Mais leurs prêts et leurs dons seront épuisés d'ici six mois à un an, et ils commencent à éprouver une certaine inquiétude dont le *Wall Street Journal* du 6 juin se faisait l'écho: "Si les autres pays augmentent leurs dettes envers nous plus rapidement que leurs industries de production ne se relèvent de la guerre, les perspectives de remboursement diminuent."

Une situation du même ordre s'était produite après la première guerre mondiale, quoique dans des proportions beaucoup moins considérables. Huit milliards 500 millions de dollars avaient été prêtés par des particuliers aux pays ruinés par la guerre; une bonne partie de ces prêts ne furent d'ailleurs jamais remboursés. Cette fois, les particuliers se refusent à investir leurs capitaux dans des pays qui n'ont plus guère de crédit. La reconstruction du monde n'est plus une affaire de particuliers, mais bien de gouvernements, et même dans ces conditions, le journal précité ne montre aucun enthousiasme: "Notre peuple commence à s'apercevoir que les prétendus prêts ou crédits ont été accordés sans les preuves tangibles de capacité de remboursement, habituelles dans les rapports entre débiteurs et créanciers, et qu'une simple affirmation de l'intention de rembourser, si sincère soit-elle, ne peut remplacer."

C'est pourquoi la proposition d'un plan de cinq ans pour l'Europe, financé par les Etats-Unis, rencontre une résistance certaine de la part du Congrès. Il est fort probable que le Congrès voudra que soient prévus au moins les moyens théoriques de remboursement.

"Mais, poursuit le *Wall Street Journal*, la possibilité de remboursement après un certain nombre d'années n'est pas la seule question qu'on doive prendre en considération. Dans la mesure où les crédits en dollars ne seraient pas utilisés dans les buts pour lesquels ils auraient été consentis, il ne contribueraient pas à assurer l'ordre et la paix internationaux. Il est inévitable, croyons-nous, que si les rapports politiques internationaux ne s'améliorent pas sous peu et de façon décisive, la pénurie de dollars dont souffre le monde dure indéfiniment."

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

L'INDUSTRIE DU COTON EN FRANCE.

Le tableau ci-dessous, donne le détail de l'évolution de la production et du commerce extérieur de l'industrie cotonnière française de 1938 à avril 1947.

| | (en tonnes) | | | Avril 1947 |
|---------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------|
| | Moyenne mensuelle 1938 | Moyenne mensuelle 1945 | Moyenne mensuelle 1946 | |
| Production | 20.810 | 5.206 | 14.328 | 18.045 |
| Importations | 40 | 1 | 43 | 374 |
| Exportations: | | | | |
| Etranger | 492 | 0,5 | 66 | 268 |
| Colonies | 277 | 5 | 58 | 52 |
| Stocks | — | 15.071 | 20.373 | 20.718 |

LES EXPORTATIONS DE COTONNADES BRITANNIQUES

Le "Cotton Board" vient de publier un plan tendant à accroître les exportations de tissus de coton et de tissus mixtes de coton et de rayonne vers les dominions et les pays à devises fortes.

Selon ce plan, le "Cotton Board" abolira le système de contingentement en vigueur, et ayant pour but l'approvisionnement des pays coloniaux, instituera le système des "open licenses", auquel les exportateurs pourront diriger leurs marchandises vers n'importe quel pays.

Toutefois, si une quantité considérable des tissus exportés est dirigée vers les autres pays que les dominions, et ceux à devises fortes, le plan prévoit un contingentement des exportations vers les pays à devises fortes.

POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION COTONNIERE BRITANNIQUE

A la suite de l'engagement pris à Manchester par les chefs de l'industrie cotonnière d'accroître la production de 10 pour cent cette année, Sir Stafford Cripps, président du Board of Trade, se rendra cette semaine dans le Lancashire pour étudier les possibilités d'atteindre cet objectif.

Il s'agit notamment de produire quatre millions de yards de tissus par semaine.

LES EXPORTATIONS AMERICAINES DE CHARBON

Selon les experts américains, les exportations de charbon des Etats-Unis qui ont atteint l'an dernier 30.314.392 tonnes augmenteront ou, au moins, se maintiendront à ce niveau élevé durant l'année prochaine.

Malgré les efforts déployés par les pays étrangers et surtout par l'Europe en vue d'augmenter leur production charbonnière, des indications précises révèlent que le monde aura besoin encore plus de charbon durant l'année prochaine. Tant que les expéditions de charbon ne s'arrêteront pas aux USA, tant que les exportations seront élevées.

MODIFICATION DU CONTROLE SUR L'IMPORTATION DES TITRES

M. Snyder, secrétaire au Département de la Trésorerie a annoncé la suppression du contrôle sur l'importation de tous les titres, exception faite de certains titres dont la liste a été publiée par la Trésorerie.

En vertu de cette nouvelle réglementation, les personnes amenant avec elles aux Etats-Unis des titres américains prévus dans cette liste ou des bons de dollars étrangers, ainsi que les personnes recevant de tels titres de l'étrangers sont requises de les déposer à la Fédéral Reserve Bank de New-York.

Les contrôles modifiés s'appliquent aux titres prévus dans la liste provenant de Grande-Bretagne, du Canada, de Terre-Neuve, des Bermudes et des Philippines à destination des Etats-Unis (ces pays avaient été exemptés de ces contrôles dans le passé) Bien entendu, ces contrôles s'appliquent également aux titres provenant des autres pays.

C'est durant les deux mois de mai et de juin que les expéditions ont atteint leur niveau le plus élevé. En fait, durant le mois de mai, quatre millions et demi de tonnes de charbon ont été expédiées, soit la plus grande quantité de charbon jamais exportée par les Etats-Unis en un mois. Les exportations de juin ont été quelque peu inférieures.

Rien que durant ces deux mois, près de mille bateaux sont partis des Etats-Unis transportant une quantité considérable de charbon à l'étranger, une quantité peut-être supérieure à celle expédiée durant les six premiers mois de l'année fiscale courante.

Toutefois, on souligne que les exportations de charbon ne s'élèvent pas à plus de 5 o/o du total de la production américaine. Avant la guerre, les exportations américaines étaient négligeables.

Les pays qui ont reçu du charbon américain durant l'année fiscale se terminant le 30 juin sont la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège et le Brésil. D'autres pays ont reçu des quantités beaucoup plus inférieures.

L'EXPORTATION DE L'OR AMERICAIN.

Conformément à la demande de la Trésorerie, les banques et les raffineries d'or ont cessé les exportations de ce métal. On signale à présent que les transactions portaient sur environ 40.000 onces d'or par mois, notamment à destination de l'Orient et les pays du Levant. Le prix obtenu pour ces transactions est évalué entre 38 et 45 dollars par once, contre 35, prix officiel.

LES IMPORTATIONS AMERICAINES DE LAINE.

La Chambre américaine adoptant le point de vue du Département d'Etat, a renoncé à l'imposition de droits excessifs sur les importations de laine, et a approuvé le programme de subvention gouvernementale garantissant les 100 pour cent du prix paritaire de la laine aux producteurs américains.

Ces mesures ont été approuvées par le Sénat.

REMBOURSEMENT AMERICAIN A LA TCHECOSLOVAQUIE.

Les Etats-Unis rembourseront à la Tchécoslovaquie une somme de cinq millions de dollars due pour les livraisons tchèques aux Etats-Unis depuis la fin de la guerre, déduction faite des avances effectuées par l'armée américaine à la Brigade tchèque.

LES RESERVES AMERICAINES DE CEREALES.

Les réserves américaines de maïs au 1er juillet s'élèvent à 727 millions de boisseaux. L'avoine est reporté à 278.303.000 boisseaux, l'orge à 55.621.000 et le seigle à 2.343.000.

LA NATIONALISATION DE LA SIDERURGIE EN GRANDE-BRETAGNE.

Selon les milieux politiques bien informés, le Cabinet britannique prendra une décision incessamment de la nationalisation de l'industrie du fer et de l'acier.

Ce projet de loi, dont les termes seront arrêtés au cours de cette réunion, pourvoit, selon ces mêmes milieux, au rachat par l'Etat de l'ensemble des entreprises sidérurgiques et métallurgiques, à l'exception de celles ayant des ramifications étroites avec les industries de construction mécanique.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL APPROUVE LE PLAN INTERIMIAIRE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE EUROPEEN.

Le Conseil Economique et Social de l'ONU a approuvé le rapport intérimaire de la Commission Economique pour l'Europe, commission établie par le Conseil en mars dernier et dont les séances se poursuivaient à Genève.

L'URSS et la Byclo-Russie ont obtenu du Conseil la permission d'enregistrer qu'elles n'étaient pas d'accord avec les deux parties du rapport intérimaire, à savoir les rapports de la Commission avec les autorités de contrôle alliées dans les régions occupées et les rapports de la Commission avec la question des voies d'eaux intérieures d'Europe.

LA MAIN-D'ŒUVRE AMERICAINE DEPASSE LE CHIFFRE DE 60 MILLIONS

Un rapport que vient de publier le bureau de recensement révèle que le nombre total des civils employés aux Etats-Unis a atteint un chiffre record de 60.055.000 en juin. Ce total marque une avance très nette par rapport au total de 58.330.000 atteint le mois précédent, et cette augmentation est attribuée à l'activité agricole accrue et à l'afflux des étudiants qui se sont mis à travailler pendant les vacances d'été.

Non seulement le total de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture est passé d'environ 9 millions à 10.400.000, mais les industriels ont employés en juin environ 49.700.000 ouvriers, soit 300.000 de plus qu'en mai.

Le chômage a aussi augmenté d'environ 600.000, et a atteint près de 2.500.000 personnes en juin. Comme le total de la main-d'œuvre a augmenté, l'augmentation du nombre des chômeurs a été en grande partie saisonnière et a été le résultat de l'arrivée sur le marché du travail des étudiants en quête d'emplois.

Le total des femmes employées a augmenté d'environ un million entre mai et juin, et ce total est passé à 18.150.000. Ce total représente environ 900.000 personnes de plus qu'en Juin 1946, et constitue le chiffre le plus élevé que la main-d'œuvre féminine ait atteint depuis la fin de 1945.

Selon les derniers chiffres du recensement, la population des Etats-Unis, dans tous les groupes d'âge, compte plus de 141 millions de personnes.

L'ECOSOC APPROUVE LA REUNION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI.

Le Conseil Economique et Social (ECOSOC) a accepté de recommander la convocation d'une Conférence Internationale du Commerce et de l'Emploi qui se réunirait à la Havane le 21 novembre prochain, à condition que l'Assemblée Générale de l'ONU en approuve le projet.

Cette Conférence est destinée à encourager le développement de la production, l'échange et la consommation des marchandises.

LES ETATS-UNIS FIXENT LES REGLEMENTATIONS DE L'EXPORTATION DES ENGRAIS.

Le Comité Consultatif de l'Industrie du Nitrogène des Etats-Unis s'est réuni la semaine dernière, pour la première fois, avec les fonctionnaires des Départements d'Etat, de l'Agriculture, et du Commerce en vue de discuter un programme tendant à hâter les exportations américaines d'engrais chimiques.

Le déficit mondial en engrais chimiques s'élève à 910.000 tonnes. Les Etats-Unis en importeront près de 179.170 tonnes et produiront près de 624.260 tonnes. De ce total, les Etats-Unis sont censés exporter 52.652 tonnes.

LES PORTEURS DE VALEURS ETRANGERES AUX ETATS-UNIS

Le comité de défense des porteurs de valeurs étrangères invite les porteurs de valeurs allemandes, autrichiennes, italiennes, bulgares, hongroises, roumaines et japonaises bénéficiant de la garantie gouvernementale, à déclarer leurs avoirs avant le 2 septembre 1947, afin qu'ils puissent être admis au bénéfice des dispositions susceptibles d'être prises à leur égard par l'Office des Biens Etrangers.

LA RECOLTE FRANÇAISE DE BLE.

La récolte de blé que l'on estimait déjà devoir être déficitaire par suite des fortes gelées hivernales, risque d'être encore compromise par la grève des ouvriers agricoles, qui vient d'éclater dans le département de Seine-et-Marne, gros producteur de céréales.

Les ouvriers demandent une augmentation horaire de 7 francs. Les propriétaires refusent de leur donner satisfaction, arguant au fait que, récemment, ils ont accordé à leur personnel une majoration de salaire de 30 o/o.

L'IMPORTATION DES VALEURS AUX ETATS-UNIS.

La Trésorerie annonce l'abolition des restrictions pour l'importation de valeurs immobilières. Cependant, certains titres restent soumis à la réglementation.

GRECE-CANADA.

Un traité commercial entre la Grèce et le Canada, qui comporte la clause de la nation la plus favorisée, a été signé pour un an.

LA PRODUCTION DE SUCRE CUBAIN.

La production de sucre de Cuba a atteint cette année le chiffre record de 6.450.000 tonnes. La production de 1948 est estimée à 600.000 tonnes.

LE ZINC.

La France, la Belgique et la Hollande ont entrepris des pourparlers pour des livraisons régulières de zinc du Mexique.

La Suède et la Norvège ont terminé les négociations, qui ont abouti à des achats qui s'élèvent à 300.000 dollars par mois.

PETROLE EN ITALIE.

Les sondages et les recherches ont abouti, dans la région de Ferrare, à la découverte de gisements de pétrole à une profondeur de 300 à 400 mètres.

LE YEMEN VA INTENSIFIER SON COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS

Les projets du Yémen en vue d'augmenter son commerce avec les Etats-Unis ont été discutés par l'Emir Seif El Islam Abdullah au cours d'une interview accordée au New-York Herald Tribune durant son séjour à New-York.

"Le Royaume du Yémen, dit l'Emir, s'attend à reprendre son commerce d'avant-guerre avec les Etats-Unis grâce à l'exportation aux Etats-Unis du café Moka et autres produits en échange d'autres produits américains et surtout de capitaux américains."

Le prince qui se trouve ici en visite pour 20 jours en vue de s'entretenir avec les autorités officielles gouvernementales et les hommes d'affaires américains, a été interviewé dans les bureaux de M. L.L. Horch, directeur régional à New-York du Département du Commerce.

"Je ne cherche pas, ajouta le Prince, un prêt de l'Export-Import Bank et les nouvelles disant que je suis en train de négocier des concessions pétrolières avec des particuliers indépendants sont très prématurées. En fait, des recensements sur le pétrole ont été effectués dans ce pays de temps en temps, mais rien de concluant n'en a résulté".

Le Prince Seif El Islam dit qu'il cherchait à assurer la construction des routes ainsi que l'obtention d'équipements électriques, portuaires et agricoles. Il dit que le genre de marchandises qu'il désire se trouve disponible aux Etats-Unis et que leur prix est convenable. Le Yémen, dit-il, est disposé à faire du troc pour ses achats et d'utiliser du change étranger si nécessaire.

"Les autorités officielles du Yémen, souligna-t-il, sont en train d'étudier les moyens d'augmenter les exportations nationales pour les Etats-Unis, le cuir étant considéré comme une importante possibilité pour un commerce substantiel. Si le pétrole est découvert au Yémen, ses potentialités d'exportation seraient alors examinées.

"Entre temps, le Yémen prendra des mesures pour augmenter ses exportations aux Etats-Unis, surtout celles du café moka qui est si populaire aux Etats-Unis depuis le XVIIIème siècle".

Il est à rappeler que c'est la première visite d'une autorité officielle du Yémen aux Etats-Unis depuis l'établissement des relations entre les deux pays en mars 1946.

TEXTES OFFICIELS

(SUITE DE LA PAGE 6)

**Loi No. 135 de 1947 modifiant la Loi No. 10 de 1922
réglementant les paris sur les courses de chevaux,
les tirs aux pigeons, et autres jeux ou exercices sportifs**

Art. 1.—L'article 1 de la Loi No. 10 de 1922 réglementant les paris sur les courses de chevaux, les tirs aux pigeons et autres jeux ou exercices sportifs, est remplacé par ce qui suit:

"Sous réserve des dispositions de l'article 4, sera puni de l'emprisonnement pour une durée qui ne sera pas inférieure à une année et ne dépassant pas 3 années et d'une amende qui ne sera pas inférieure à L.E. 300 et n'excédant pas L.E. 1.000:

- (a) Quiconque aura, en quelque lieu et sous quelque forme que ce soit, offert, donné ou reçu des paris sur les courses de chevaux, les tirs aux pigeons et autres jeux et exercices sportifs, soit directement, soit par intermédiaire.
- (b) Quiconque aura, en quelque lieu et sous quelque forme que ce soit, exploité à titre temporaire ou permanent, les paris dont il s'agit ou aura servi d'intermédiaire pour les dits paris.
- (c) Quiconque aura recélé ou aidé à receler des enjeux, billets ou objets ayant servi aux paris dont il s'agit.

En cas de récidive, le juge pourra prononcer une peine excédant le maximum précité, sans toutefois dépasser le double de ce maximum.

Dans tous les cas, les enjeux, billets ou objets ayant servi aux paris seront saisis et le juge en ordonnera la confiscation au profit de l'Etat".

Art. 2.—L'article 2 de la loi susvisée est remplacé par ce qui suit:

"Sera passible des mêmes peines, tout propriétaire ou gérant d'établissement public qui aura laissé exploiter ces paris dans son établissement en contravention aux dispositions de la présente loi.

Le juge pourra ordonner la fermeture de l'établissement pour une durée d'au moins 3 mois et n'excédant pas 6 mois. En cas de récidive, dans les trois ans, le juge ordonnera la fermeture définitive de l'établissement.

Sera puni de l'emprisonnement pour une durée ne dépassant pas 15 jours et d'une amende qui ne sera pas inférieure à L.E. 10 et n'excédant pas L.E. 50, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura reçu des paris sur les jeux précités, avec l'une des personnes désignées à l'article 1 de la présente loi".

Art. 3.—Les Ministres de l'Intérieur et de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi.

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée au "Journal Officiel" et exécutée comme loi de l'Etat.

(22 juillet 1947).

FAROUK.

MINISTERE DES FINANCES
**Arrêté ministériel No. 57 de 1947 portant exemption
des marchandises et produits expédiés à l'Egypte
avant le 23 juillet 1947 du régime des permis
d'importation**

Art. 1.—Peuvent être passées en Douane sans besoin d'un permis d'importation les marchandises importées en Egypte pour lesquelles aucun permis d'importation n'était requis avant la promulgation de l'Arrêté ministériel No. 46 de 1947, publié le 12 juillet 1947 — et ce, à condition que les dites marchandises aient été expédiées avant le 23 juillet 1947, et que les personnes intéressées donnent une déclaration écrite que l'achat de ces marchandises a été contracté avant le 13 juillet 1947.

Toutefois, les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à l'importation de l'or, des métaux, et des pierres précieuses pour lesquels, un crédit irrévocable n'aurait pas été ouvert ou dont la contrevaletur n'aurait pas été payée en monnaie étrangère à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 2.—Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel".

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
**Arrêté No. 351 de 1947 relatif à l'exportation des oignons
artificiellement fanés**

Art. 1.—Les oignons artificiellement fanés ajoutés au tableau des produits agricoles annexé à la Loi No. 62 de 1940 relative au contrôle sur l'exportation des produits agricoles.

Art. 2.—L'oignon fané est le produit d'oignons frais et sains après en avoir débarrassé l'humidité au moyen de la fumigation artificielle.

Art. 3.—Les oignons fanés artificiellement devront être préparés soit en parties soit en forme broyée ou soit en forme de pièces en filets. Cette dernière variété doit être préparée d'une telle façon qu'elle reprenne presque sa forme originale après l'avoir mise dans l'eau au degré de bouillonnement pendant une période ne dépassant pas 30 minutes. Elle doit également conserver la couleur et le goût d'oignons frais et être dépourvue de toutes les couleurs étrangères.

Toutefois, les oignons fanés en forme broyée doivent être écouants et dépourvus des particules de pelures.

Art. 4.—Il est interdit d'exporter les oignons artificiellement fanés à moins qu'ils ne soient de couleur identique, blanche et légèrement jaunâtre, et conservant leur goût piquant et leur saveur spéciale. Ils doivent de même être aussi bien dépourvus de l'odeur afférente aux oignons brûlés que de toute odeur désagréable. La proportion de l'humidité y existante ne doit pas dépasser 5 pour cent.

Art. 5.—Les oignons fanés seront classés en deux catégories suivantes:

(1) "spécial" Est celui dont la proportion de ses défauts ne dépasse pas 2 pour cent de son poids tant pour le défaut partiel que pour le défaut total.

Les défauts auxquels on fait allusion sont les suivants : les brûlures, la pourriture, les couleurs étrangères et la noirceur produite par l'effet de procéder à l'opération de faner les oignons.

La proportion des miettes dans les oignons en forme de morceaux en filets ne doit pas dépasser 2 pour cent de son poids.

Les oignons en miettes sont ceux qui sont susceptibles de passer par un crible dont le diamètre de ses trous est de 2,38 millimètres. Quant aux oignons broyés, 98 pour cent au moins de leur quantité doivent passer par un crible dont le diamètre de ses trous est de 0,064 du millimètre.

(2) "Commercial" Est celui dont la proportion de ses défauts ne doit pas dépasser 7 pour cent.

Cependant, dans cette catégorie, la proportion des miettes dans les oignons en forme de morceaux en filets peut dépasser 2 pour cent.

Quant aux oignons broyés, au moins 90 pour cent de leur quantité doivent passer par un crible dont le diamètre de ses trous est de 0,064 du millimètre.

Art. 6.—Il est interdit d'exporter les oignons artificiellement fanés à moins qu'ils ne soient mis dans des emballages en bon état, propres et couverts à l'intérieur d'une telle façon qui empêche l'emballage d'affecter sur le produit emballé. Ces emballages doivent également être soigneusement fermés et identiques quant à la forme et au poids.

Art. 7.—Chaque emballage doit porter les indications suivantes:

- (a) Variété de l'oignon artificiellement fané (en parties broyées, ou en forme de morceaux en filets).
- (b) La Classe.
- (c) La marque de commerce ou le nom de l'exportateur.
- (d) Le poids net de l'emballage.
- (e) Les mots "production d'Egypte".

Ces indications seront écrites en lettres apparentes correspondant au volume de l'emballage avec une substance indélébile sur l'emballage même ou sur une étiquette qui sera fixée à ce dernier.

Art. 8.—Les expéditions d'essai exportées en vertu d'un permis spécial du Département du Commerce, ne sont pas soumises aux dispositions du présent arrêté.

Art. 9.—Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de sa publication au "Journal Officiel".

CHRONIQUE FISCALE

LE DROIT DE DÉFENSE DU CONTRIBUABLE
DEVANT LA COMMISSION FISCALE

Le droit de défense dans chaque instance en matière fiscale est une expression générale qui comprend tout ce qui se rattache à l'action introduite quant au fond, où à la procédure y compris les explications et indications verbales ou écrites; mais il incombe aussi de ne pas priver l'opposant en cours d'instance des pièces qui lui appartiennent, afin de ne pas lui retirer son arme au cours de l'interrogatoire, sous un prétexte non plausible. La loi fiscale dans une grande mesure, en des termes spéciaux a fait état du droit de défense, qu'il a manifestement conféré au contribuable, en lui accordant la liberté de préparer sa défense à sa guise. Une telle intention à son égard voulue par le législateur résulte de la nécessité d'établir le revenu réel, et du principe de la stabilité fiscale. A cet effet, la loi a accordé au contribuable des garanties pour le droit de défense dans les textes de la loi fiscale et du règlement d'exécution. Parmi les signes manifestes du droit de défense, on relève à l'art. 18 du règlement d'exécution, que les déclarations doivent être adressées au Maamour des Impôts, qui a le droit de défense dans les textes de la loi fiscale et du règlement d'exécution et de demander des explications au contribuable, et les justifications nécessaires.

Ce devoir entraîne un droit si le contribuable fournit ses comptes et pièces justificatives, et il est alors nécessaire de le mettre en mesure d'en prendre connaissance, de se défendre, et d'établir le bien fondé de ses déclarations, si le Maamour désire se transporter à l'entreprise pour exercer le contrôle, il doit en aviser le contribuable par lettre recommandée (art. 23).

Les textes législatifs sus-énoncés consacrent le droit de défense du contribuable vis à vis de l'Administration Fiscale, droit inséparable, dont l'observation est impérieuse devant la Commission Fiscale. Il se manifeste par le fait que le contribuable est invité à se présenter devant la Commission, par lettre recommandée, cinq jours au moins avant la date fixée pour sa réunion. S'il se présente, la Commission devra entendre ses déclarations, et l'art. 52 de la loi fiscale a précisé que le contribuable opposant peut formuler ses observations en personne ou par mandataire spécial. Or, l'expression signifie ce qui a trait à la défense. L'audition par la Commission de ses déclarations est une question essentielle, ce qui dénote d'une manière évidente que la privation d'un tel droit entraîne la nullité de la décision de la Commission Fiscale. En effet, celle-ci est un organisme administratif, qui ne doit pas rendre une décision en contradiction avec la loi qui la régit, et sans tenir compte des obligations auxquelles elle est assujettie. Si elle agit autrement, elle aura excédé les textes législatifs, en n'observant pas les droits de défense, et sa décision serait en conséquence nulle. L'estimation forfaitaire de la Commission n'a lieu qu'après examen, délibérations et investigations. Or, l'examen ne peut avoir lieu qu'après avoir statué conformément aux règles établies par les textes de la loi fiscale. On ne conçoit pas, en effet, comment l'estimation peut avoir lieu sans défense ou présentation des déclarations dans les limites d'interprétation de l'art. 52, aux termes duquel le Fisc saisira les commissions d'estimation de tous les cas sur lesquels l'accord ne s'est pas fait entre elle et le contribuable. On pourra dire que la Commission d'Estimation Fiscale est une commission administrative ayant une compétence juridictionnelle, lorsque sa tâche ne se borne pas à examiner les chiffres d'estimation seulement, mais le premier de ses devoirs consiste à observer les formalités essentielles de procédure et les arguments juridiques de la loi fiscale. S'il n'en est pas ainsi, il est inutile de convoquer la commission et d'examiner les observations du contribuable. En tous les cas, le contribuable qui constatera que les formalités légales n'ont pas été respectées par la Commission, peut s'adresser avec confiance au Tribunal où ses droits seront sûrement sauvegardés.

ALEX. ROMANO.
Expert Fiscal

RETOUR A LA CONVERTIBILITE DU STERLING

Londres, le 15 Juillet.

La Grande-Bretagne a tourné aujourd'hui une nouvelle page de l'histoire de ses relations financières extérieures en respectant l'engagement pris vis-à-vis des Etats-Unis, en décembre 1945, de rendre librement convertible, à partir du 15 juillet 1947, les sterling obtenus par les pays étrangers en règlement de leurs exportations en Grande-Bretagne.

Du même coup disparaît le système établi pendant la guerre pour mettre en commun les ressources en dollars de la zone sterling et bloquer les dettes extérieures britanniques, système qui avait permis à la Grande-Bretagne de faire face à ses énormes dépenses de guerre sans risque de faillite pour son Trésor et sa monnaie.

La Grande-Bretagne aurait désiré pouvoir continuer à bénéficier des avantages de ces arrangements pendant la période de trois à cinq ans estimée nécessaire à sa reconstruction économique après la guerre, ainsi que le permettaient d'ailleurs les accords monétaires de Bretton Woods. Cependant, ayant pour but de réduire les dépenses en dollars de l'Empire, ce système était considéré comme discriminatoire par les exportateurs américains désireux de pouvoir commercer librement avec la zone sterling. Aussi les Etats-Unis insistèrent-ils pour qu'il soit aboli un an après l'octroi de l'emprunt à la Grande-Bretagne, c'est-à-dire au 15 juillet 1947.

Afin de réduire les risques que l'abandon brutal du système faisait courir à ses réserves d'or et de dollars du fait que la libre convertibilité s'appliquait non seulement aux dettes courantes en sterling, mais aussi à la partie des 3 milliards 500 millions de dettes de guerre qui serait débloquée au 15 juillet, la Grande-Bretagne a, dès l'année dernière, conclu une série d'accords avec les pays intéressés. Ces accords limitent dans l'ensemble à 4 0/0 le montant des dettes qui sera débloqué et règlent les modalités de conversion et d'utilisation de la livre sterling comme monnaie internationale de paiement.

Les seuls accords qui n'ont pu être conclus à temps sont ceux avec la France, la Suisse et le Danemark, en ce qui concerne la convertibilité du sterling et un accord provisoire avec les Indes en ce qui concerne le déblocage de la dette indienne cette année. Les Etats-Unis ont été avertis en conséquence qu'un certain retard interviendrait avant le retour général à la convertibilité du sterling sans que la position de principe de la Grande-Bretagne sur la question soit nullement changée.

Seule l'expérience prouvera si le risque important que la Grande-Bretagne a accepté de courir ne constituait pas un prix trop élevé pour l'emprunt américain, dont le pouvoir d'achat a diminué depuis de plus de 30 0/0 et qui se trouve presque aux trois quarts épuisé en un an. L'optimisme qui régnait en Grande-Bretagne au moment de sa signature a d'ailleurs sérieusement été battu en brèche par la crise charbonnière de février dernier et les difficultés économiques actuelles. Cependant, grâce aux précautions prises, la Grande-Bretagne compte pouvoir faire face à ses obligations et espère qu'il lui sera tenu compte de sa bonne volonté le jour où une modification des accords anglo-américains deviendrait indispensable pour rétablir la balance de ses paiements extérieurs.

JAMES GILMER

DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

PLUS D'UN MILLION DE TONNES DE CEREALES
SERONT EXPORTÉES PAR LES ETATS-UNIS

Washington, le 29. (USIS) — Les exportations de céréales des Etats-Unis ont été fixées pour le mois de septembre prochain à 1.216.660 tonnes, vient d'annoncer le Département de l'Agriculture.

Les pays qui recevront les plus grandes quantités de céréales durant le mois de septembre sont:

Autriche: 45.720 tonnes, Grèce: 45.720 tonnes, Grande-Bretagne: 72.644 tonnes, France: 72.644 tonnes, Indes: 107.188 tonnes, Italie: 151.892 tonnes, Zones anglaise et américaine en Allemagne: 314.960 tonnes, Japon et Ryukyu: 97.028 tonnes.

Les autres pays sont la Belgique, la Bolivie, le Brésil, Cuba, l'Egypte, l'Irlande, le Mexique, la Hollande, la Norvège, les Philippines, le Portugal, la Suisse, le Corée, Trieste et la zone française en Allemagne.

**FROM SEA**

23/7/47 :

Antonio
Achille Lauro
Nairnbank
Mataroe
Drapers Meadow
C. of Doncaster
Hoegh Silverlight
Champollion
Baron Renfrew
Tweedsmuir Park
Chalki
Cory Freighter
Leman
Franconia
Polydorus
John S. Mosby
Orduna

FROM CANAL

23/7/47 :

Tai Yang
Lycaon
Grande Rondo
Androniki
Chaco Canyon
Coxy
Felix Roussel
Fort Buffalo
Asturias
Rodina
Br. Marquis
Cape San Diego
Clan Cameron
Taluga

FROM SEA

24/7/47 :

W.R. Lundgreen
Fort Nakasley
C. of Rochester
Emp. Admiral
Quaker Hill
Beecher Island
Moto Carline

Athos
Terpsichore
Fernebo
Emp. Viceroy
Salvore
Kaituna
Brasil

FROM CANAL

24/7/47 :

Sonnvind
Good Hope Castle
Mar Negro
Br. Genius
Cleodora
C. of Cape Town
Fulgor

FROM SEA

25/7/47 :

Ronald M. Scobie
Bucury's Victory
Tricolor
Tanya
Hoegh Trader
Landaura
Kominos
Vanja
Magdapur
Oleandra

FROM CANAL

25/7/47 :

Fort Pitt
Tahsinia
Miraflores
Coahinga Mills
Johan De Witt

FROM SEA

26/7/47 :

Emp. Tudo
Langleetarn
Orchard Knob
Veshaw
Pahang
Lane Jack
Durness
Br. Fortitude

FROM CANAL

26/7/47 :

Matelots P. Peyrat
Bramora
Choctaw Trail
C. of Kimberley
Troja

FROM SEA

27/7/47 :

Strathnaver
Settler
Efthalia
Colonel Vieljeux
C. of Khios
Maria Vittoria
Wagon Mound
Prometheus
C. of Agra
Herefordshire

FROM CANAL

27/7/47 :

Marao
St. Nazaire
Erodona
Naninia
Bedenham
Stentor
Melampus
Fagerfjell
Kota Inten

FROM SEA

28/7/47 :

O.B. Sorensen
Br. Unity
Glenartney
Fouadieh
Kambodia
Atid
Ier. Mai
Br. Drumer
Americano
Beechwood

FROM CANAL

28/7/47 :

Urbina

Manipur
Geologist
Alavi

FROM SEA

29/7/47 :

Castleswood
Tokar
Kjell
Themistocles
Wave Duke
Toorak
Endeavour
Italerna
Mary
Salvore
Risacua
Samaria
Alcala
Tapti

FROM CANAL

29/7/47 :

Emp. Mauritius
Br. Wisdom
Sac No. 9
Jacovos
Clan Macgillvray
Easedale
Cedardale
Echodale
Samglory
Langlucrag
Br. Character
Br. Commando

MARCHANDISES ARRIVEES EN TRANSIT

Par le s.s. "Troja" 26/7/47, de Brisbane :

27 B/s Scoured wool, Transit Turquie.
680 C/s Hard soap, Transit Palestine.
248 C/s Corned beef loaf, Transit Cyprus.
124 C/s Corned beef loaf, Transit Cyprus.
25 C/s Confectionery, Transit Palestine.
50 C/s Blankets, Transit Cyprus.
9 C/s Engine and Parts, Transit Greece.
3 C/s Engine and Parts, Transit Palestine.

de Sydney :

10 C/s Custard powder, Transit Mecca.
50 C/s Jam, Transit Tripoli.
100 C/s Biscuits, Transit Baghdad.
300 C/s Loose Drysalted Buffalo hides, Transit Beyrouth.
475 Cths Jam, Transit Malte.

Par le s.s. "Sonnvind" :

20 B/s Crepe Rubber, Transit Beyrouth.
21 B/s Crepe Rubber, Transit Beyrouth.

Par le s.s. "Kambodia" :

500 Crts. Beer.
165 Boxes Dutch Beer.

LISTE DES BATEAUX ATTENDUS A ALEXANDRIE

Becky
Iraq Victory
Cape John
Palestinian Prince
Nordanland
Maltese Prince
Ionian

Holmialand
Naboland
Argentina
Florida
Star of Alexandria
Blue Ocean
Ragneborg

Sameland
Nicholas K.
Inger
Leeghwater
Cape Elizabeth

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Ariadne (V.D.Z.)
Pahang (Barker)
Siwa (Bernard)
City of Lancaster (Barker)
Maine (W. Deffence)
Borsi (Bianchi)
Isabella Viola (Savon)
Caterina C. (Bianchi)
Fouadieh (K.M.L.)
Yancos

Port Sudan, Massawa — Ram-
ses (Contomichalos), e 8/8.
Gènes et U.S.A. — Sir John
Franklin (Dilaveri), le 15/8.
Haifa — Rena (Param. et
Vouyoucles), le 15/8.
Anvers, Rotterdam, Copenha-
gue — Florida (Beja), le mi/8.
Anvers, Rotterdam, Copenha-
gue — Texas (Beja), fin/8.
Gènes — Libertà (Beys),
début/8.

New-York — Cape John
(American Eastern), le 4/8.
Bombay — Cape Elisabeth
(American Eastern), le 8/8.
Le Pirée, Gènes, Marseille —
Attiki (Angouras), le 8/8.
Le Pirée, Gènes, Marseille —
Aegean Star, (Param. et Vou-
youcles), le 5/8.
Liverpool, Garston -- Hen-
drik (Lancaster), le 7/8.

LA SEMAINE COTONNIÈRE

LES AFFAIRES EN FILATURE

La Filature Française, par l'entremise du G.I.R.C., a été sur notre marché d'Achmouni cette semaine, et s'est assurée, dit-on environ 6 à 7,000 balles de G/FG (Type 3) pour embarquement au mois d'août.

Nous ignorons pour l'instant, s'ils continueront à acheter pour embarquement immédiat, mais l'on nous indique de bonne source que la France, en considération de la pénurie de Dollars et de l'excellente parité de nos cotons, prendra cette prochaine saison, de 40 à 50,000 balles de plus d'Ashmouni et Zagora que l'an dernier. Voici donc un seul marché, qui sera pour nous un débouché d'environ 100,000 de nos courtes soies.

La Tchécoslovaquie nous a passé quelques affaires sporadiques, et l'Amérique semble en ce moment vivement intéressée au Karnak. Nous croyons personnellement que de gros embarquements, composés entièrement de Karnak seront effectués au mois d'août pour les Etats-Unis.

L'accord avec la Hongrie a été finalement signé. Il porte sur un crédit de £500,000 à six mois, soit la contrevaletur d'environ 6,000 balles, pour embarquement 1,000 balles par mois à partir d'août. En garantie subsidiaire, la Hongrie s'engage à expédier en Egypte vers février/mars des nitrates de Pot, dont la qualité a été fort appréciée ici avant-guerre.

Quant au crédit à la Pologne qui serait de l'ordre d'un million de livres, il est encore sous discussion au ministère, et l'on sera fixé définitivement cette semaine, à son sujet.

NOUVELLE RECOLTE

DELTA : Les champs qui ne furent pas touchés par les attaques du ver de la feuille sont certainement très beaux, mais par contre les fortes chaleurs de ces derniers jours ont fait du mal à la plante.

Les cotonniers qui furent attaqués par le ver semblent avoir du retard, et sont très exposés à l'échardage et la Nadwa (Aphis). En général, les champs sont très irréguliers en apparence.

HAUTE-EGYPTE : Dans les régions de Ayat et Béni-Souef, les dégâts causés par le ver de la feuille sont assez considérables. Ailleurs la récolte semble assez normale, quoique là aussi, la forte vague de chaleur a causé des dégâts à la capsule.

LES VENTES AUX ENCHERES DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a déjà vendu comme on le sait, quelques milliers de balles d'Ashmouni, Ménoufi et Giza 7, et mettra en vente à la fin de la semaine, environ 2,000 balles d'Ashmouni, et 1,000 balles de Ménoufi et Giza 7.

Pour la première fois cette semaine, l'Egyptian Buying Commission mettra également en vente 1,080 balles de Karnak de classement allant depuis FGF jusqu'à FGF/G. Ces classements, il faut le dire, font complètement défaut sur notre marché, et le gouvernement fut bien conseillé de les offrir aux enchères aux Exportateurs d'Alexandrie, afin de ne pas arrêter le mouvement d'affaires en Filature sur les classements bas. Comme on le sait, c'est la Filature Indienne qui est particulièrement intéressée à ces classements.

D'après nos renseignements, le gouvernement mettrait en vente 1,000 balles par semaine de Karnak de classements faisant défaut à Minet El Bassal, jusqu'au moment où la nouvelle récolte serait mise sur le marché. En toute probabilité, les ventes gouvernementales dureront 8 semaines, et des prix de réserve seront fixés pour chaque classement.

Il faut espérer que les Exportateurs tireront avantage des ventes de Karnak du gouvernement, et que les premières enchères auront tout le succès que l'on escompte.

NOUVELLES D'AMERIQUE

Les prix en Amérique réactionnèrent cette semaine sur de bonnes nouvelles de la récolte. La première estimation de la récolte sera publiée le 8 août prochain par le Bureau d'Agriculture, et l'on parle couramment d'une récolte approchant les 12 millions.

Le "Parity Price" du mois de juillet a été fixé pour le coton à \$28,64 contre 28,52 en juin et 24,68 en juillet de l'an dernier.

Comme on le sait, le prêt du gouvernement Américain aux Cultivateurs pour la saison prochaine est basé sur le "Parity Price" du mois de juillet, et en conséquence le prix de 28 cents est un prix garanti pour 1947/48.

Les "Parity prices" de juillet de cette année pour le coton, la laine, le blé, le maïs et la graine de lin sont de 16% supérieurs à ceux de juillet de l'an dernier.

MARCHE DE MINET EL BASSAL

Notre marché de Disponible continue à faire preuve d'une bonne activité, et le total des ventes de la semaine atteignit 10,975 balles contre 14,591 la semaine précédente.

Les ventes par variétés se répartissent comme suit :

| | Cette Semaine | La Semaine précédente | |
|---|---------------|-----------------------|-------|
| LONGUES SOIES : | | | |
| Karnak Balles : | 7,047 | 6,142 | |
| Ménoufi | 106 | 270 | |
| Giza 7 | 190 | 179 | |
| Maarad | — | 149 | 6,740 |
| | 7,343 | | |
| COURTES SOIES : | | | |
| Ashmouni Balles : | 3,508 | 7,349 | |
| Zagora | — | 345 | 7,694 |
| | 3,508 | | |
| Mixte, Sékina e'c., | 124 | 157 | |
| TOTAL DES VENTES: Bs: 10,975 contre Balles | | 14,591 | |

KARNAK

La majorité des transactions qui eurent lieu en Karnak portèrent sur les classements depuis FG jusqu'à EXTRA qui furent très demandés.

Le FG fut payé Tall. 49,25/50, le FG+1/4 Tall. 50,50 le FG/EXTRA Tall. 51,50/52 et l'EX — 1/4 Tall. 53.— soit à des prix en légère hausse sur ceux de la semaine précédente.

Quelques transactions eurent également lieu sur le G/FG payé Tall. 47,50/75 et sur le FG — 1/4 à Tall. 48,50.

MÉNOUFI/GIZA 7

Peu d'affaires furent conclues sur ces deux variétés. En Ménoufi, le GOOD trouva preneur à Tall. 42,75/43, — et le G+1/4 à Tall. 44.— Un intérêt se manifesta également pour des classements légèrement inférieurs (de FGF/G à G-1/4), mais aux prix payés toutefois, aucune transaction ne fut conclue.

En Giza 7, notons quelques petits échanges de G+1/4 et de G/FG au prix de Tall. 44,50 et Tall. 45.— respectivement.

ASHMOUNI/ZAGORA

Quoique en nette regression sur le chiffre de la semaine précédente, les transactions en Ashmouni furent suffisamment nombreuses pour absorber l'offre et maintenir les prix du disponible, qui malgré la mauvaise tenue de l'Américain, ne marquèrent qu'un très léger recul.

Le GOOD fut échangé à Tall. 43,75/44.— le G/FG à Tall. 45,45,25 et le FG — 1/4 à Tall. 45,75.

LES EXPORTATIONS

Les exportations de cette semaine totalisèrent 15,420 balles de toutes variétés, qui furent dirigées vers les pays suivants :

| | Balles | (Karnak, Ménoufi, Ashmouni, Zagora, Maarad, Ashmouni, Giza 7) |
|------------|--------|---|
| ANGLETERRE | 5,127 | (Karnak, Ménoufi). |
| TALIE | 4,239 | (Karnak, Ménoufi, Ashmouni, Zagora). |
| NDES | 2,625 | (Karnak, Ménoufi). |
| SUISSE | 1,294 | (Karnak, Maarad, Ashmouni, Zagora). |
| ETATS-UNIS | 800 | (Karnak). |
| ALLEMAGNE | 500 | (Ménoufi, Ashmouni). |
| HOLLANDE | 460 | (Karnak). |
| PALESTINE | 210 | (Ashmouni, Sékina). |
| BELGIQUE | 115 | (Karnak). |
| CHYPRE | 50 | (Ashmouni). |

Du 1er Septembre 1946 au 23 Juillet 1947, nos exportations ont totalisé 856,680 balles ou Crs. 6,250,510 contre 492,043 balles ou Crs. 3,588,246 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les chiffres par Pays de desti-

| | Balles: 210,401 | contre B/s: 155,260 |
|-----------------|-----------------|----------------------------|
| ANGLETERRE | 170,479 | 76,056 |
| INDES | 8,551 | 2,865 |
| AUSTRALIE | 7,625 | 6,811 |
| ALLEMAGNE | 13,543 | 100 |
| BELGIQUE | 700 | 6,047 |
| CANADA | 41,876 | 6,035 |
| TCHÉCOSLOVAQUIE | 10,280 | 1,889 |
| CHINE | 3,700 | — |
| DANEMARK | 13,431 | 71,794 |
| ESPAGNE | 94,676 | 10,477 |
| FRANCE | 4,292 | 1,208 |
| GRECE | 4,865 | — |
| HOLLANDE | 3,408 | 82,913 |
| HONGRIE | 152,859 | 3,354 |
| ITALIE | 3,645 | 34,470 |
| PALESTINE | 65,107 | 2,475 |
| U.S.A. | 3,287 | 1,505 |
| POLOGNE | 3,425 | 2,002 |
| PORTUGAL | 2,047 | 20,133 |
| SUEDE | 24,732 | 5,249 |
| SUISSE | 2,732 | 1,400 |
| SYRIE LIBAN | 5,802 | — |
| DIVERS | 7,949 | — |
| TOTAL | 856,680 | contre B/s: 492,043 |



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Les déclarations du ministre des Finances et leur influence

Le ministre des Finances ne manque pas une occasion de mettre les choses au point. Ses déclarations se suivent et englobent tous les problèmes qui intéressent en ce moment l'économie égyptienne. Ainsi en cours de semaine, il a déclaré que l'Egypte avait jusqu'à la fin de l'année quarante millions de livres sterling convertibles pour ses importations. Il a également dit que, malgré les rumeurs contraires, la livre égyptienne n'était détachée du sterling que pour les besoins commerciaux. Intrinsicquement, elle reste attachée à la devise britannique. Enfin, S.E. Badr pacha a visité incognito des établissements commerciaux pour se rendre compte des prix pratiqués, en vue d'éviter une exploitation du public.

Tout ceci a une des répercussions que nous qualifierions de calmantes sur les cours boursiers.

En effet, jusqu'ici la Bourse n'avait haussé que parce que l'on s'attendait à des restrictions massives sur le commerce d'importation et aussi parce que l'on craignait une dévaluation de la monnaie égyptienne. En mettant les choses au point, le ministre semble avoir calmé l'ardeur de la spéculation.

Assainissement de la position boursière

Si la spéculation a vendu, le capital garde toutes ses positions. C'est qu'il se rend parfaitement compte que les valeurs égyptiennes sont bonnes que la tendance mondiale, y compris celle des pays à monnaie rare, est inflationniste et qu'avec le temps le prix de l'or va hausser.

D'autre part, malgré les déclarations du ministre des Finances au sujet des importations, les importateurs rencontrent de très grandes difficultés pour obtenir le moindre permis, de sorte que malgré tout l'industrie égyptienne que le gouvernement compte protéger, se développera.

Il n'en demeure pas moins que la réaction survenue au cours de la présente semaine est salutaire parce qu'elle a assaini la position du marché. On avait haussé trop rapidement ces derniers temps. On avait mis les bouchées doubles dans la crainte d'une baisse de la valeur de notre monnaie. Il faut du temps pour "digérer" la récente hausse, de façon à éviter une "indigestion". Maintenant que c'est chose faite, on pourra aller de l'avant progressivement et harmonieusement.

Les bonnes valeurs et les mauvaises

Cependant, nous voulons attirer l'attention du capital et des professionnels sur une question qui nous paraît fort importante: quand la hausse survient, toutes les valeurs, les bonnes et les mauvaises, gagnent d'importantes fractions. Or, les mauvaises valeurs sont mauvaises quoiqu'il advienne. En les poussant on prend de très gros risques. Un agent de change, dont l'expérience est grande, nous disait récemment: "la spéculation pense, avec raison, qu'on ne gagne qu'avec les mauvaises valeurs, sont connues. Leur rendement, leur valeur intrinsèque ne sont un secret pour personne, alors qu'avec les mauvais titres, il suffit d'une rumeur, d'une nouvelle pour les envoyer à des hauteurs astronomiques. "Notre interlocuteur a raison, mais comme tout ceci est dangereux pour les capitalistes ou les petits spéculateurs peu avertis qui font, en dernier ressort, les frais de la petite comédie.

Les perspectives brillantes de la National Plastics

La plupart des titres terminent la semaine plus bas qu'il y a huit jours. Cependant la Plastics fait un bond d'environ une livre. Suivant nos renseignements, Nachaat pacha a fait l'acquisition d'une machine qui permettra à la Plastics de produire, non pas les petits articles qu'elle fabrique présentement, mais des produits destinés à remplacer le bois pour les fenêtres, les parquets, les portes. Cette machine qui doit arriver incessamment, n'a pas la pareille en Europe. Il n'en existe qu'aux Etats-Unis où l'industrie des matières plastiques se développe rapidement. Ainsi, cette nouvelle industrie locale est appelée à des développements prodigieux dans un domaine qui est pour ainsi dire nouveau, mais plein de promesses. La National Plastics dont les bâtiments sont terminés et qui y a déjà introduit la force motrice nécessaire, va se lancer bientôt dans la grande production destinée à fournir à l'Egypte des produits que nous qualifierions de "révolutionnaires". C'est pourquoi à notre sens, ce titre est appelé à un bel avenir.

Banque d'Athènes

Un lecteur nous demande des détails sur la Banque d'Athènes. Il est certain que le titre est coté en Bourse au-dessous de sa valeur intrinsèque. Mais tant que la situation en Grèce demeure trouble, ce titre ne saurait reprendre, car tous les bénéfices réalisés par ses agen-

ces de l'étranger sont absorbés — ou presque — par les pertes qu'il subit en Grèce. D'autre part, les dirigeants absorbent la part du lion, de sorte que l'actionnaire est réduit à la portion congrue. Cependant, de grands espoirs sont formulés à la suite de l'installation d'une agence en Afrique du Sud où la population grecque est nombreuse. Mais il ne faut s'attendre à une rémunération du capital que lorsque la Grèce aura retrouvé avec le calme revenu, la prospérité.

L'avenir de la Bonded

Un autre lecteur nous demande si le nouveau régime des importations va affecter défavorablement la Bonded. Il est certain que si les importations doivent baisser, la Bonded en subira le contre-coup. Mais d'après le ministre des Finances, d'ici la fin de l'année, les importations continueront à être ce qu'elles étaient. Néanmoins, il est possible que l'an prochain, à moins d'un accord avec la Grande-Bretagne, nous devions vivre en grande partie sur notre production locale, auquel cas, les revenus de la Bonded seront réduits.

L'exportation de raisins et la Viticole

La décision du gouvernement de permettre l'exportation d'une grande quantité de raisins aurait dû avoir des répercussions favorables sur la Viticole et Vinicole étant donné que cette société est une des rares maisons égyptiennes susceptibles de bénéficier de la décision gouvernementale, vu la grande production. Suivant nos renseignements, la récolte de raisins est cette année excellente et tout porte à croire que le coupon sera nettement supérieur à celui de l'an dernier. Les perspectives dans le domaine vinicole de la Société sont également excellentes, vu la nouvelle politique gouvernementale en matière d'importation. Il faut donc s'attendre à une amélioration de ce titre mi-agricole, mi-industriel.

La Banque Misr en retard

Que l'on nous permette de revenir à la charge en ce qui concerne la Banque Misr, assez malmenée au cours de la semaine sous revue. Cette banque détient la majorité des titres de ses nombreuses filiales industrielles en dehors de ses affaires proprement bancaires qui sont excellentes. Par conséquent, il est difficile de comprendre pourquoi elle doit valoir moins que la Filature Misr, par exemple. A notre sens, dès que cette anomalie aura été comprise, le titre, qui est actuellement fort

en retard, retrouvera sa valeur normale.

Kom Ombo

La Kom-Ombo qui avait atteint 7 livres, a reperdu une partie du terrain gagné. Cette réaction, à notre avis, n'est que provisoire. Il faut s'attendre à la reprise de ce titre pour lequel l'électrification du réservoir d'Assouan sera une source de bienfaits inestimable. Pour ceux qui savent attendre, ce titre réservera avec le temps de très agréables surprises. Voilà pourquoi le portefeuille sérieux s'y intéresse fort et effectue des achats à toute baisse des prix.

La position du sterling

En fin de semaine, une dépêche "Reuter" annonçait qu'il est fort probable que la Grande-Bretagne soit obligée vers la fin de l'année vu la disparition de ses ressources en dollars de déclarer que le sterling n'est plus convertible en dollars ou autres devises. Ceci aurait des répercussions directes sur notre économie. Faute de dollars, il nous faudra réduire nous aussi nos importations d'Amérique et cela se traduira par une intensification de notre production industrielle.

L'ECHEANCIER

2/8/47 — Assemblée Gén. Extraordinaire: S.A. des Presses Libres Egyptiennes, 6, rue Chérif pacha, Alexandrie.

2/8/47 — Assemblée Gén. Extraordinaire: Etablissements Bolanachi S.A.E., 6, rue Bolanachi, Alexandrie.

9/8/47 — Ass. Gén. Ord. Egn. Cotton Ginners and Exporters; Alexandrie.

COUPONS DETACHES:

Le 29/7/47: Anglo-Egn. Oilfields P.T. 6,668 net.

DIVERS:

Nouvelles admissions à la Cote Officielle: Misr Engineering Works & Transport Cy.

Hadaek Al Ahram (Pyramids Gardens), Studios Al Ahram.

Les Obligations Suez 3 o/o II et IIIèmes Séries se traitent "Ex-Amortissement" du 1er août 1947, depuis le 29/7/47.

A partir du 4/8/47 ouverture de la souscription à la Sté de l'Industrie du Froid. Augmentation du Capital de L.E. 25.000 à L.E. 75.000.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 25 JUILLET AU 1er AOUT 1947

| DESIGNATION DES VALEURS | 25 Juillet 1947 | 1er Août 1947 | DESIGNATION DES VALEURS | 25 Juillet 1947 | 1er Août 1947 |
|--|--------------------|------------------|---|--------------------|------------------|
| FONDS D'ETATS & EMPRUNTS | | | SOCIETES IMMOBILIERES | | |
| Emp. Nation. 3 1/4% | 10875 | 10900 | African Enterp. | 900 a | 900 a |
| Emp. Nation. 2 3/4% | 10260 | 10260 | Heliopolis Acts. | 2780 | 2760 |
| Emp. Coton. 2 3/4% | 10850 | 10850 | Heliopolis Fd. | 6700 | 6710 |
| BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT | | | Heliopolis Jce. | 1600 a | 1600 a |
| Athènes | 90 | 90,5 | Delta Land | 327 | 329 |
| Banque de Commerce | 700 | 700 | Delta Land nom. | 290 v | 280 v |
| Banque Misr | 2320 | 2300 | Gabbari | 426 | 321 |
| Commercial Bank | 361 | 358 | Immobilieria | 950 | 950 |
| Foncier Act. | 2800 | 2770 | Le Fayoum | 152 | 150 |
| Foncier Fond. | 5000 | 4980 | Siouf | 860 | 898 |
| Foncier Obl. 1903 | 2246 | 2232 | S.I.B.U.R. | 375 | 375 v |
| Foncier Obl. 1911 | 1874 | 1876 | Al Chams | 960 | 990 |
| Land Bank Act. | 900 a | — | SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES | | |
| Land Bank Fd. | 7040 | 7000 | Oilfields | 437 | 412 |
| National Bank | 4000 | 4000 | Ginners | 137 | 130 |
| Crédit Alexandrin | 575 | 575 | Astra | 300 a | 320 |
| SOCIETES DES EAUX | | | Beida Dyers | 2760 a | 2760 a |
| Alex. Water | 1700 | 1700 | Sand Bricks | 1300 a | 1350 |
| Eaux du Caire Cap. | 512 a | 512 a | Clothing | 620 | 620 |
| Eaux du Caire Jce. | 1660 | 1614 | Frigorifique | 1900 | 1910 |
| Eaux du Caire Fd. | 10900 | 10900 | Delta Trading | 1060 | 1040 |
| SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX | | | East | 400 | 400 |
| An. Am. Nile | 730 | 730 | Rice Mills | 360 | 360 a |
| Suez Ile Série | 4400 | 4420 | Salt au port. | 376 | 374 |
| Suez Ile Série | 3900 | 3900 | Salt nom. | 357 | 346 |
| Delta Light Priv. | 820 | 804 | Filature Nat. | 2550 | 2490 |
| Delta Light Fd. | 375 | — | G.E.R.C.O. | 522 | 516 |
| Eg. Shipping | 400 | 400 | Fibres Text. | 825 v | 800 |
| La Fluviale | 575 | 575 v | Plastics | 500 | 575 |
| Menzalah Acts. | 96 v | 96 v | Port-Said | 1060 | 1060 |
| Menzalah Fd. | 220 | — | Pressage | 570 | 570 |
| Trams Caire Part Soc. | 370 | 350 | Ciment Tourah | 1600 | 1600 |
| Trams Alex. Div. | 2026 | 2026 | Bolanachi | 311 | 311 |
| Trams Alex. Jce. | 210 | 210 a | Tissage | 356 | 344 |
| United Nile | 1376 | 1426 a | Emballages | 1166 | 1166 |
| SOCIETES D'HOTELS | | | Sieghart | 400 v | 380 |
| Eg. Hotels | 352 | 349 | Financière | 990 | 990 |
| Eg. Hotels nom. | 320 | 320 | Sucres Ord. | 2398 | 2280 |
| Nungovich | 4170 | 4170 | Sucres Priv. | 1036 | 1036 |
| Palestine | 240 | 240 | Sucres Fd. | 500 | 500 |
| Palestine nom. | 234 a | 246 a | Filature Misr | 1756 | 1830 |
| Upper | 565 | 520 v | Kafr El Dawar A. | 2300 | 2380 |
| SOCIETES FONCIERES | | | Kafr El Dawar B. | 2550 | 2580 |
| Aboukir | 258 | 260 | Egrenage | 1180 | 1170 |
| Anglo-Belgian | 344 | 344 | Tiss. Soie | 2274 | 2270 v |
| Allotment | 1140 | 1140 | Papier | 1054 | 1100 |
| Gharbieh Acts. | 521 | 510 | Viticole | 848 | 815 |
| Gharbieh Fd. | 178 | 138 | Tractor | 1300 a | 1360 |
| New Egyptian | 182 | 180 | United Enterprise | 360 | 346 |
| Sidi Salem | 370 | 358 | SOCIETES COMMERCIALES | | |
| Kom Ombo Acts. | 664 | 670 | Bonded | 1996 | 1976 |
| Kom Ombo Fd. | 5100 | 5100 | Frosted Food | 223 | 223 |
| Behera | 1436 v | 1500 | Cicurel | 1374 | 1380 |
| Cheikh Fadl | 552 | 552 | | | |
| Union Foncière | 960 | 960 a | | | |

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

à la Bourse de Londres

Clôture du 31/7/47

| | |
|--|--|
| Acheteurs et vendeurs respectivement : | Egyptian Markets : Sh. 9/6 — 11/- |
| Sudan Plantations Syndicate : Sh. 48/- — 49/- | Egyptian Salt and Soda : Sh. 53/9 — 58/9 |
| Greek 5 o/o Loan 1914 : £ 8 1/2 — 9 1/2 | Egyptian Delta Land : Sh. 65/- — 75/- |
| Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) : £ 14 — 15 | New Egyptian Company : Sh. 27/- — 29/- |
| National Bank of Egypt : £ 43 3/4 — 44 1/4 | Abukir Company : Sh. 33/- — 35/- |
| Egyptian Delta Light Rails (Pref.) : Sh. 120/- — 160/- | Anglo-Egyptian Oilfields "B" : 67/6 — 72/6 |

à la Bourse de Paris

Clôture du 31/7/47

| | | | |
|-------------------------------------|--------|-----------------------------|--------|
| Crédit Foncier (Act.) ... | 11,800 | Cairo-Heliopolis (Act.) ... | 12,100 |
| Crédit Foncier (P.F.) ... | 27,100 | Cairo-Heliopolis (P.F.) ... | 29,100 |
| National Bank of Egypt (Action) ... | 17,200 | Suez Canal 3 o/o ... | 20,300 |
| Land Bank (Action) ... | — | Sucreries d'Eg. (Act.) ... | 5,595 |
| Land Bank (P.F.) ... | 34,700 | Sucreries d'Eg. (P.F.) ... | 8,800 |
| | | Banque Ottomane ... | 5,850 |

Bourse des Valeurs de Paris

Clôture du 31/7/47

| Francs | | Francs | |
|----------------------------------|--------|--|-------|
| 3 o/o | 75.20 | Banque des Règle. In. ternationaux | 29525 |
| 5 o/o 1920 | 129.25 | Central Mining | 9450 |
| 3 o/o 1945 | 80.10 | Geduld | 2540 |
| Banque Paris | 1460 | Rio Tinto | 7400 |
| Union Parisienne | 1580 | Norvégienne Azote ... | — |
| Crédit Lyonnais | 1589 | Royal Dutch 100. | — |
| Société Générale | 1650 | Amsterdam 100. | — |
| Ch. de Fer Damas-Hamah | — | Nestlé | — |
| Electr. Beyrouth | 2235 | Tabacs Turquie | — |
| Forges Nord-Est | 950 | Franco Wyoming | 3490 |
| Creusot | 4680 | Mexican Eagle | 351 |
| Courrières | 478 | Shell | 2555 |
| Lens | 645 | Anglo-American Corporation | 3025 |
| Air Liquide | 1410 | Chartered | 984 |
| Péchiney | 1530 | De Beers | 7000 |
| Rhone Poulenc | 2485 | Goldfields | 1735 |
| Saint Gobain | 5180 | Randmines | 2575 |
| Port de Beyrouth (demande) | 32500 | Transvaal | 1270 |
| Port de Salonique | — | Gula | 418 |
| Transatlantique | 265 | Roan Antilope | 305 |
| Orosdi-Back | 1352 | Sennah | 313 |
| Emprunt Dawes | 8960 | British American Tobacco | 3125 |
| Emprunt Young | 238 | | |
| Turquie 1933 | 577 | | |

Le cours des métaux à New-York

| | | | |
|---|----|----------------------------|-------|
| Cuivre : | | Plomb : | |
| Elect. Connect. Valley disponible | 23 | New-York disponible ... | 15 |
| | | St.-Louis disponible | 11.65 |
| Etain : | | Zinc : | |
| Detroit New-York propt. 30 jours | 80 | St.-Louis disponible | 10.50 |
| 30 jours | 80 | Argent : | |
| 90 jours | 80 | En barres | 61,75 |

| | | | |
|-----------------------------|----|--------------------|-------|
| Platine : | | Fer Blanc : | |
| Disponible | 63 | FOB New-York | 5 75 |
| Aluminium : | | Fonte : | |
| New-York disponible ... | 15 | Pennsylvanie | 40 |
| Nickel : | | Buffalo | 36.25 |
| Electro 99.9 disponible ... | 25 | | |

Coton

NEW-YORK
Clôture du 31/7/47

| | | | |
|--------------------|-------|----------------|-------|
| Octobre | 33.96 | Mai | 32.55 |
| Décembre | 33.42 | Juillet | 31.77 |
| Janvier 1948 | 32.96 | Octobre | 28.85 |
| Mars | 33.02 | Décembre | 28.40 |

NEW-ORLEANS
Clôture du 31/7/47

| | | | |
|-----------------|-------|----------------|-------|
| Octobre | 33.93 | Mai | 32.54 |
| Décembre | 33.40 | Juillet | 31.72 |
| Mars 1948 | 33.03 | Octobre | 28.84 |
| | | Décembre | 28.32 |

Cours des cafés du marché de New-York

Clôture contrat "D" Santos
du 31/7/47

| | | | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Juillet | — | Mars 1948 | 16.85 |
| Septembre | 18.10 | Mai | — |
| Décembre | 17.48 | | |

DANS LA PRESSE LOCALE

"Al Kotla", organe de l'opposition, se plaint du fait que depuis plus d'un mois les importations et les exportations sont paralysées:

Cet état de choses est attribué, d'après certains spécialistes, au manque de compétence des fonctionnaires et au manque de temps qu'il faut pour examiner ces questions que le gouvernement aurait dû prévoir et résoudre bien avant.

Il fallait éviter cette impasse qui paralyse l'intérêt public, crée l'anarchie sur les marchés, provoque la disparition des marchandises et la hausse des prix des articles de première nécessité.

La revue "Kalima wa Noss" rapporte que:

S.E. Abdel Méguid Badr pacha a été requis de donner son opinion au sujet des bases sur lesquelles a été conclu l'accord sur les sterling entre l'Irak et la Grande-Bretagne, et sur la valeur de l'accord anglo-égyptien par rapport au précédent. Mais le ministre des Finances s'est confiné dans le silence...

Interrogé par notre confrère "Al Assas" sur les raisons pour lesquelles le gouvernement a cru nécessaire de lancer sur le

marché une partie des stocks de coton, le ministre des Finances a répondu:

La Commission de la Bourse de Minet El Bassal m'a écrit pour me demander de lancer sur le marché une partie du coton du gouvernement, et particulièrement les variétés Karnak, Achmouni et Guizeh 7 qui ont disparu du marché et pour lesquelles les demandes se sont intensifiées. J'ai trouvé l'occasion propice pour alléger le stock du gouvernement. Mais je prendrai garde de jeter sur le marché des quantités qui seraient de nature à faire baisser les prix. C'est pourquoi j'ai décidé:

Premièrement: De ne lancer que de petites quantités dans les limites de 1.000 balles par semaine.

Deuxièmement: d'organiser la vente par la voie des enchères publiques sur la base du prix des marchandises disponibles, ou sur la base du prix de revient si ce prix est supérieur au prix des marchandises disponibles. De la sorte, il n'y aura aucune concurrence entre le coton lancé par le gouvernement et celui des commerçants.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 23 AU 30 JUILLET 1947

| Marchés | Produits | Prix P.T. par ardeb | Vendu Ardebs | Stocks dans les Chounas (en ardebs) | | | |
|--------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------|--|---------------------|----------------|------|
| ROD EL FARAG | Févès Ent. Zaw. | 445 | 100 | Blé | 15978 | Helba | 2737 |
| | Orge Zaw. | 175 | 20 | Févès | 592 | Lupins | 160 |
| | Orge Moy | 170 | 70 | Lentilles | 3557 | Pois Chiches | 54 |
| | Helba Zaw. | 428 | 50 | Orge | 1975 | Sesames | 572 |
| | Lentilles En. Zaw. | 445 | 100 | Mais N el Gam | 1026 | Arachides | 642 |
| | | | | Mais Oweiga | 296 | Riz Non Decort | 172 |
| ATAR EL NABI | Orge Moy | 160 | 100 | Blé | 16997 | Helba | 2180 |
| | Mais Sh. Neb. Zaw. | 235 | 100 | Févès | 1879 | Lupins | 239 |
| | Mais Oweiga J. Zaw. | 210 | 10 | Lentilles | 1507 | Bersim | 100 |
| | | | | Orge | 2883 | Sesames | 428 |
| | | | | Mais N el Gam | 7462 | Tibn Unité | 5570 |
| | | | | Mais Oweiga | 524 | 100 Kilo | |
| ALEXANDRIE | Févès Muieki Zaw. | 580 | 25 | Févès | 2499 | Helba | 666 |
| | | | | Lentilles | 660 | Lupins | 361 |
| | | | | Orge | 6927 | Sesames | 177 |
| | | | | Mais N el Gam | 60 | Riz Glacé | 6572 |
| | | | | Mais Oweiga | 16 | | |
| ROSETTE | Riz Glace en Sac (80 Oks N. 1) | 306.5-309.5 | — | | Usines de Decort | | |
| | Riz Blanchi au G (Ardebs 200) | 613-619 | — | Riz Non Decort. | 3091 | | |
| | | | | Riz Glacé | 493 | | |

Nouvelles Sociétés

En nom collectif

Raison sociale: Sami Harari & Co.

Associés: Sieurs Sami Harari et Edgard Harari.

Capital: L.E. 20.000.

Objet: Tous travaux d'entreprise.

Signature et gérance: Aux deux associés séparément.

Date et durée: Deux années, commençant le 1er janvier 1947 et expirant le 31 décembre 1948.

Siège: Le Caire.



Raison sociale: Marc Libermann & Fils.

Associés: MM. Marc Libermann et Edward Libermann.

Capital: L.E. 3.500.

Objet: Commerce de papiers, de cartons et tous articles d'imprimerie.

Signature et gérance: M. Marc Libermann.

Date et durée: un an jusqu'au 30 juin 1948.

Siège: Le Caire.



Raison sociale: Margot Pop & Co.

Associées: Mme. Margot Pop et Mme. Léoni Germaine Rickards.

Capital: L.E. 800

Objet: Exploitation d'un Institut de beauté.

Signature et gérance: Aux deux associées conjointement.

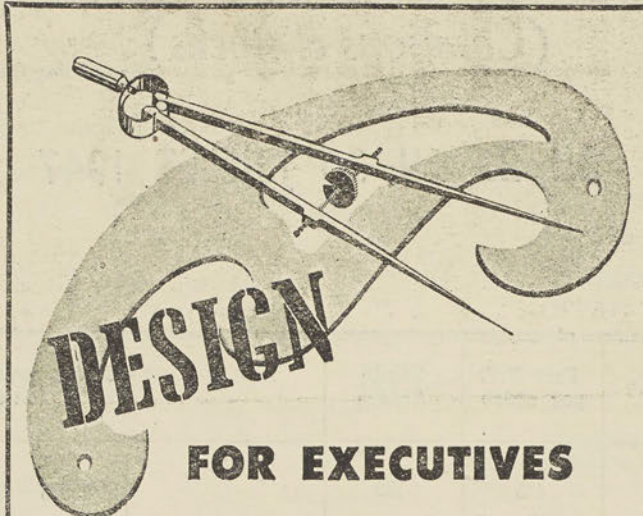
Date et durée: D'une année à partir du 1er Juillet 1947.

Siège: Alexandrie.

En commandite simple

Raison sociale: Sayed Moustapha et les successeurs de Abdou Moustapha.

Associés: El Hag Sayed Moustafa Moustafa, El Hag



Years ago it may have been all right for a man to start as office boy and work his way up to be president of his organization. The process took years, but there was no better way. Now there is a better way.

The design for a successful executive has been "blueprinted." A straight-line production plan has been laid out for *quality* production. The new method fits into today's fast moving conditions, and accomplishes in months what once took years.

The New Way

Through its Modern Business Course and Service, the Alexander Hamilton Institute prepares men for executive positions quickly and scientifically. Institute training is basic and broad. It provides the knowledge that enables men to direct the activities of others—not in one department or one kind of business—but in *all* departments of *any* business. It covers Accounting, Marketing, Finance and Production.

Training of this kind is particularly valuable to technical men who are often denied responsible, high salaried positions because of their lack of business knowledge. The Modern Business Course and Service supple-

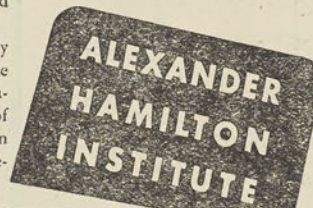
ments their technical education, and qualifies them for rapid advancement.

Prominent Contributors

Among the contributors to the Institute's training program are such business and industrial executives as HermanSteinkraus, President, Bridgeport Brass Company; Thomas J. Watson, President, International Business Machines Corp. and Clifton Slusser, Vice President, Goodyear Tire & Rubber Company.

Forging Ahead in Business

The manner in which the Institute's Modern Business Course and Service is brought to subscribers is interestingly told in the fast-reading pages of "Forging Ahead in Business." The booklet also contains a great deal of information about the problems facing ambitious men who are looking ahead—and who want to move ahead.



YOUR FUTURE INSTITUTE
P. O. Box 234
CAIRO, EGYPT.

Please mail me, without cost, a copy of the 64 page Book "FORGING AHEAD IN BUSINESS", of the Alexander Hamilton Institute New York.

Name
Business Address
Position
Home Address

Simply fill in and mail this coupon, and a free copy of "Forging Ahead in Business" will be mailed to you.

Mohamed Abdou Mustafa et le Sieur Mahmoud Abdou Moustafa, associés commandités responsables et cinq autres associés commanditaires:

Capital: L.E. 10.600.

Objet: Fabrication et commerce des articles de ménage et autres.

Signature et gérance:

El Hag Sayed Moustafa et a El Hag Mohamed Abdou Moustafa conjointement ou séparément.

Date et durée: deux années à partir du 1er janvier 1947, renouvelable d'année en année.

Siège: Le Caire.



Raison sociale: Lioufis and Co.

Associés: MM. Jean Lioufis et Nicolas Lioufis.

Capital: L.E. 10.020.

Objet: Toutes opérations commerciales d'exportation et d'importation, la représentation et la commission.

Signature et gérance: aux deux ainsi qu'à un tiers, le Sieur Marc Lioufis, commerçant hellène, tous agissant séparément.

Date et durée: 4 années à compter du 1er Juin 1947.

Siège: Le Caire.

Date et durée: 4 années à compter du 1er Juin 1947.



Raison sociale: Amin Abboudy & Fils.

Associés: Le Dr. Amin Abboudy et ses enfants Khalil, Kamal et Robert Abboudy.

Objet: Importation et exportation, achat et vente de toutes marchandises en général.

Signature et gérance: Dr. Amin Abboudy.

Date et durée: 10 ans du 1er Janvier 1947 au 31 décembre 1956.

Siège: Alexandrie.